



# Assemblée générale

Vingt-deuxième session extraordinaire

3<sup>e</sup> séance

Mardi 28 septembre 1999, à 9 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab ..... (Namibie)

La séance est ouverte à 9 h 10.

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

**Le Président** (*parle en anglais*) : Pour commencer, je donne la parole à S. E. M. John Briceño, Vice-Premier Ministre et Ministre des ressources naturelles et de l'environnement du Belize.

**M. Briceño** (Belize) (*parle en anglais*) : La délégation bélizienne, Monsieur le Président, vous exprime sa satisfaction de vous voir élu à la présidence de cette importante session.

Comme la plupart des pays de son groupe, Belize est un petit pays. Bien qu'il ne soit pas une île, il rencontre des problèmes similaires à ceux que connaît le reste du groupe. L'économie, déjà limitée en taille, est une économie ouverte. Sa destinée économique est dans une large mesure déterminée par les forces dominantes de l'économie internationale, forces qui sont au-delà de son contrôle. Les côtes de faible élévation du Belize sont vulnérables et des milliers d'îles sont tous les ans menacées par des catastrophes, ce qui fait courir des risques à sa fragile économie et menace de détruire ses précieuses ressources environnementales. La libération du commerce entraîne un rétrécissement constant de son accès déjà limité aux marchés préférentiels. Ce sont là des questions que

l'Organisation doit combattre alors que nous faisons face aux défis du nouveau millénaire.

Bien que la nature pose des défis inévitables, il faut souligner et faire face à ceux que causent les gens et les institutions. Le groupe des petits États insulaires en développement doit veiller à ce que ces institutions qui sont chargées de réguler le commerce mondial lui offrent des possibilités de croissance et de développement. Elles doivent admettre que la durabilité continue des pays développés est liée à celle des pays plus petits en développement.

Nous, pays en développement, sommes conscients que la diversification économique, tâche monumentale, est une nécessité. Il n'est jamais facile de changer les produits de base et les méthodes traditionnelles de production, mais nous en comprenons l'urgence. Notre attachement à un commerce équitable nous force à revoir nos économies. Nous connaissons également les limites de nos ressources financières et technologiques, qui entravent notre processus de diversification. Les négociations commerciales de Seattle, qui se tiendront sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, doivent se caractériser par une volonté de mettre en oeuvre les réformes nécessaires afin d'améliorer l'impact négatif sur les accords qui ont suivi les négociations d'Uruguay. Les petits États insulaires en développement peuvent et doivent tirer profit des effets de la mondialisation et de la libéralisation du commerce au même titre que leurs partenaires

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



développés. C'est le plus grand défi à relever en notre ère.

Conscients que sa population est la ressource la plus précieuse d'un pays, nous accordons une place prioritaire au développement de l'homme. Pour parvenir au développement durable, nous devons veiller au bien-être de nos populations en leur fournissant des habitations décentes, des services de santé adéquats, l'accès à l'eau potable et à une éducation satisfaisante. Nous devons protéger et nourrir la jeunesse et l'incorporer dans les plans de développement durable. Les femmes doivent participer à tous les niveaux de nos discussions et activités. Chacun est nécessaire et doit être inclus dans ce grand effort.

Pour prouver sa volonté de développer son potentiel, le Gouvernement bélizien, entre autres, s'est employé l'année dernière à redoubler d'efforts pour permettre à sa population d'accéder à une meilleure éducation et d'en tirer parti.

Le Belize, toutefois n'ignore pas que seul il ne peut atteindre ces objectifs. Il a besoin de l'aide de ses partenaires plus développés. À cet égard, il s'inquiète de la réduction sensible au cours des dernières années de l'aide publique au développement.

La sauvegarde de l'environnement est également un aspect crucial de notre survie. De larges secteurs de nos populations dépendent pour survivre des mers ainsi que des ressources qu'offrent nos forêts nos jungles. Nous essayons sans cesse de mettre un terme à la destruction de ces précieuses ressources. Encore aujourd'hui, il existe de grandes compagnies, qui a bien des égards disposent d'une puissance économique supérieure à celle de nombreux pays, qui veulent détruire notre environnement dans leur quête de richesses économiques. Des déchets dangereux sont constamment déversés dans nos océans et nos mers. Les forêts ombrophiles sont anéanties; et les émissions de gaz provenant des pays industrialisés continuent d'appauvrir la couche d'ozone. La barrière de récifs extrêmement précieuse dans les eaux du Belize, que l'UNESCO a déclaré Site appartenant au patrimoine mondial, est constamment menacé de destruction par le déversement de déchets dans les eaux internationales, déchets qui échouent sur nos récifs et nos côtes. C'est là une grave situation, et la communauté internationale doit pouvoir faire appliquer les dispositions pertinentes. Le transport de matières radioactives et

autres matières dangereuses ne doit plus s'effectuer par les eaux de la mer des Caraïbes. Une catastrophe majeure aurait un impact irréversible et négatif sur notre environnement. Rien ne doit être épargné pour protéger la mer des Caraïbes et en faire une zone spéciale dans le contexte du développement durable.

Sept ans sont passés depuis qu'a été négociée avec succès la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques. À Rio, le monde a pris d'engagement de ramener les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux conformes à ceux de 1990. Aujourd'hui, cependant, les niveaux d'émissions, au premier chef ceux du monde développé, sont beaucoup trop élevés. Les petits États insulaires et de faible élévation en développement en subissent les conséquences. En 1995 et de nouveau en 1998 le Belize a connu une décoloration majeure de ses récifs de corail lorsque la mer a enregistré des températures anormalement élevées. L'année dernière, l'ouragan Mitch a causé d'énormes dommages sur les côtes de l'Amérique centrale et à notre fragile barrière de récifs. Dans les Caraïbes orientales, les phénomènes d'El Niño et de La Niña sont de plus en plus intenses, provoquant des inondations et des sécheresses partout dans le monde. Ces récentes catastrophes résultent du fait que la dernière décennie a été la plus chaude du siècle.

La communauté internationale doit inverser cette tendance en prenant immédiatement des mesures, à commencer avec nos partenaires développés, qui se sont engagés juridiquement à stabiliser et à réduire leurs émissions. En outre, il convient de négocier collectivement des accords pour endiguer l'augmentation des émissions et des gaz à effet de serre. Nous invitons nos partenaires développés à honorer les obligations qu'ils ont contractées de fournir aux pays en développement de nouvelles ressources additionnelles pour s'attaquer au changement climatique.

On se trouve à un point crucial de l'histoire. Il y a cinq ans, nous, membres du groupe des petits États insulaires en développement, avons décidé que le développement durable était essentiel à notre survie. À l'époque, tout comme nous le sommes aujourd'hui, nous étions convaincus, que les défis à relever étaient, entre autres, de réduire la vulnérabilité des petits États, fournir les mécanismes nécessaires à un développement durable et d'améliorer la capacité requise pour assurer une plus grande indépendance économique. Pour ce

faire, la coopération et l'appui international sont fondamentaux. On doit s'employer à renforcer les partenariats, à créer des mécanismes commerciaux pour garantir aux petits États insulaires en développement une plus grande participation et, plus important encore, à renouveler notre appui au Programme d'action de la Barbade. Ces activités seraient une importante pierre angulaire d'un véritable développement durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Danny Wallace, Ministre d'État au Département de l'environnement et de l'administration locale de l'Irlande.

**M. Wallace** (Irlande) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale au nom de l'Irlande. Je m'associe sans réserve aux remarques faites hier par la Finlande au nom de l'Union européenne et des pays associés.

L'histoire de l'Irlande en tant qu'État sous-développé à la périphérie de l'Europe, et son récent processus de développement intensif lui donnent une précieuse connaissance des nombreuses préoccupations des petits États insulaires. Certains des principaux problèmes qu'ils rencontrent sous une forme aiguë, nous les avons également connus. Comment les petites économies peuvent-elles, éloignées des principaux marchés, aborder la mondialisation? Comment un petit État insulaire peut-il concilier la promotion d'un précieux tourisme avec la protection de l'environnement? Quelles sont les meilleures stratégies à adopter pour mettre en valeur les ressources de la mer et protéger les régions côtières? Ces questions nous sont familières.

L'Irlande qui, par choix, ne dispose d'aucune capacité nucléaire, fait également face aux problèmes que posent les déchets nucléaires que produisent d'autres pays, puis leur recyclage. Chacun connaît et redoute les conséquences dévastatrices que pourrait avoir un accident au cours du transport de ces déchets pour l'écosystème des petites îles touchées.

L'Irlande a des affinités naturelles avec d'autres petites îles, plus particulièrement avec les îles qui souffrent d'une grande pauvreté et d'un taux élevé de chômage. Au cours des cinq dernières années, les petits États insulaires en développement ont consenti un énorme effort pour parvenir à un développement

durable. L'Irlande demeure donc attachée au Plan d'action de la Barbade et à son application.

Le programme d'aide au développement de l'Irlande augmente régulièrement. Elle a triplé ses dépenses d'aide publique au développement depuis Rio et a pris l'engagement de réaliser d'autres progrès réguliers vers le chiffre fixé par les Nations Unies de 0,7 % du produit national brut.

Le Plan d'action de la Barbade et les préparatifs de cette session extraordinaire ont généré une nombreuse documentation utile. Nous avons cerné les problèmes et mis sur pied la stratégie. Il ne manque plus maintenant qu'une action spécifique concertée et des résultats tangibles.

Les documents dont l'Assemblée est saisie révèlent la complexité des problèmes auxquelles font face les communautés qui sont souvent éloignées, sous-développées – avec des terres et des ressources naturelles limitées – et qui sont fortement dépendantes d'écosystèmes fragiles. Ces populations vulnérables ont besoin que s'exprime la solidarité de la communauté internationale si on veut qu'elles survivent et prospèrent.

La mondialisation et la rapide évolution du commerce électronique peuvent être des instruments utiles pour diminuer le handicap que représente la distance, à condition que les stratégies appropriées soient mises en place au niveau national. Cependant, le risque existe pour les communautés pauvres, mal équipées pour tirer profit des nouvelles technologies, d'être encore davantage marginalisées. Ce risque est spécialement grand pour les petits États insulaires. Nous reconnaissons les bénéfices potentiels qu'offre le Réseau informatique des petits États insulaires en développement et attendons avec intérêt qu'il s'élargisse encore.

L'Irlande met un nouvel accent sur les petits États insulaires, particulièrement les plus pauvres et les plus vulnérables, dans ses mesures d'ensemble de développement multilatéral. Elle espère pouvoir oeuvrer davantage avec les agences de développement multilatéral en appuyant l'application du Plan d'action de la Barbade dans certains domaines clefs.

Par exemple, sur la base de son expérience nationale, l'Irlande s'intéresse en particulier aux questions liées au commerce et à l'intégration des pays en développement, spécialement les pays les moins

développés, à l'économie mondiale. Elle s'est déjà engagée dans des projets propres à renforcer les capacités commerciales dans les Caraïbes et dans le Pacifique Sud, en coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

L'Irlande appuie également les petits États insulaires en développement dans leur partenariat avec l'Union européenne. Le mandat pour les négociations d'après Lomé indique que la vulnérabilité des petits États insulaires doit être prise en compte. Au moment où ces négociations parviendront à leur étape décisive nous serons présents et oeuvrerons pour faire en sorte qu'un accord soit conclu dans des domaines clefs tels que le commerce, les investissements, les produits de base et la coopération financière. Le partenariat de l'Union européenne avec les petits États insulaires inclus dans les Accords de Lomé doit se poursuivre avec succès.

En examinant les défis que doivent relever les petits États insulaires en développement, le terme vulnérabilité revient inévitablement et fréquemment. Fort heureusement, la communauté internationale comprend mieux maintenant que nombre de ces îles sont particulièrement vulnérables. En même temps, cependant, il y a un manque de précision préoccupant quant à ce qu'on entend par vulnérable. Il convient également d'éclaircir et d'expliquer la relation qui existe entre vulnérabilité évaluée et ressources internationales pour l'aide au développement.

Le Plan d'action de la Barbade demande qu'un travail soit effectué sur les indicateurs qui traduisent la vulnérabilité de l'économie des petits États insulaires et la fragilité écologique. Saluons et appuyons tout ce qui a été entrepris et tous les progrès réalisés à ce jour. Nous louons particulièrement le Comité d'élaboration des politiques pour le développement d'avoir reconnu que la vulnérabilité doit être prise en compte dans la classification des pays les moins développés.

La question est néanmoins complexe. Une évaluation additionnelle est nécessaire avant qu'on ne puisse déterminer des indicateurs et l'usage qu'il convient d'en faire. Il serait utile que tous les participants dans cette zone, y compris les organes des Nations Unies, le Secrétariat du Commonwealth, la Banque mondiale, les petits États insulaires touchés et les statisticiens se réunissent pour partager les informations et dresser la voie à suivre. La prochaine conférence mondiale sur les petits pays les moins

développés, qui aura lieu en 2001, doit offrir une instance utile pour évaluer les progrès réalisés sur cet aspect de la question par les pays les moins développés.

En examinant les problèmes que rencontrent les petites îles dans une perspective mondiale, on court toujours le risque de perdre de vue le coeur de la question dans le désir de veiller à ce que chaque aspect soit inclus. Les questions relatives à l'élimination de la pauvreté, au développement des ressources humaines et institutionnelles et à la coopération plus étroite demeureront au coeur des stratégies des petits États insulaires pour parvenir au développement durable.

La capacité des ressources humaines est un élément clef du développement. Les petits États insulaires se caractérisent par la capacité d'adaptation, l'indépendance et le courage de leurs populations. Ces talents doivent être exploités pour mettre sur pied les institutions qui les aideront à sauvegarder leur identité, tout en gérant l'impact de la mondialisation et des changements climatiques.

De fortes institutions nationales, aptes à formuler et à mettre en oeuvre des stratégies de développement durable, sont essentielles. Ces institutions, et tous ceux qui sont derrière, ont besoin d'exploiter les qualités humaines uniques qui sont la force commune des populations insulaires.

Comme l'Irlande l'a constaté en Europe, la coopération régionale est également un important volet du développement. Elle appuie les petits États insulaires dans les efforts qu'ils font pour acquérir et renforcer des partenariats régionaux, y compris dans la conception de leurs arrangements commerciaux régionaux.

L'un des messages clefs de la réunion des représentants des donateurs et des petits États insulaires en développement, tenue l'an dernier, concerne le fait que la communauté internationale, dans son partenariat avec ces îles, doit améliorer sa coordination et sa mise en oeuvre. Dans la coopération il faut souligner que le Gouvernement est aux commandes et qu'il fixe la direction. Nous ne devons pas saper l'essor de notre coopération avec les petites communautés éloignées et vulnérables par une pléthore de stratégies et des programmes non coordonnés. Nombre de ces îles étant vulnérables d'une manière unique, il est essentiel que notre partenariat avec elles

soit cohérent et corresponde à leurs circonstances particulières.

Bien que beaucoup des problèmes qui se posent aux petits États insulaires soient des problèmes communs de développement, leur exposition aux conséquences du changement climatique est unique. L'élévation des eaux pose un problème qui va au-delà de ce qui est au cœur du développement et son règlement exige une action internationale coordonnée. L'Union européenne a joué un rôle de leader dans le processus de changement climatique et a constamment milité pour la plus forte réduction possible des niveaux d'émissions. L'Irlande est sans réserve désireuse de se conformer à l'objectif des accords de Kyoto et entend également contribuer à la réalisation de l'objectif de l'Union européenne.

Outre l'impact du changement climatique, les petits États insulaires souffrent de catastrophes naturelles découlant des ouragans, des éruptions volcaniques et des séismes. Le Secrétaire général de l'ONU a récemment souligné la forte augmentation du nombre d'événements climatiques survenus au cours des trente dernières années. Ces catastrophes ont grandement ajouté aux difficultés que rencontrent nombre de petites communautés dans la lutte qu'elles mènent pour le développement.

L'Irlande se félicite également de la décision prise récemment d'améliorer la coordination au sein des Nations Unies sur des questions liées aux océans et aux mers. Le nouveau processus de coordination doit faciliter l'amélioration de l'analyse et la présentation à l'Assemblée générale de propositions plus cohérentes et plus orientées vers l'action.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale a fait porter l'attention sur les principaux problèmes qui se posent aux petits États insulaires en développement. Dans les années à venir, il faut poursuivre l'effort urgent de les protéger et de les préserver, particulièrement les plus vulnérables, et d'oeuvrer avec eux à leur développement durable. À la fin de la journée, leur développement futur sera entre leurs mains. C'est notre responsabilité commune de les appuyer dans la réalisation de leurs objectifs.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdul-Qader Ba-Jammal, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen.

**M. Ba-Jammal** (Yémen) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer les félicitations de ma délégation de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa vingt-deuxième session extraordinaire. Je suis certain que vous réaliserez certains progrès qui sont extrêmement nécessaires à cette étape cruciale dans la vie de nos peuples. Je renouvelle à la Commission du développement durable, par votre intermédiaire et par l'intermédiaire des membres du Bureau, la volonté de la délégation de la République du Yémen d'oeuvrer avec vous pour aboutir à une conclusion fructueuse de nos travaux.

C'est un grand plaisir que d'avoir l'occasion de prendre la parole pour la deuxième fois au nom de la République du Yémen sur une question étroitement liée à l'avenir de certains peuples du monde. Cette question est liée en particulier aux pays en développement et aux pays les moins développés. Elle traite de l'avenir des peuples qui se trouvent dans des situations géographiques uniques – États insulaires, États désertiques ou États de l'arrière-pays. Ces situations ne s'en présentent pas moins sur tous les continents.

L'être humain, depuis qu'il est apparu sur la terre, n'a jamais pu choisir son lieu de naissance ou celui où se trouvent sa famille et ses voisins. La communauté internationale se doit donc d'améliorer sa vie sur cette planète, sans considération de l'endroit où il vit. La communauté internationale doit fournir une aide à tous ceux qui font face à des problèmes uniques et difficiles et aux complexités du développement durable.

Notre tâche principale ne se limite pas aux défis que posent la nature et la géographie, mais s'étend aux problèmes spéciaux et hérités résultant des relations entre États, peuples et sociétés. L'injustice qui nous est infligée par nos frères est encore plus cruelle que les catastrophes naturelles, bien que ces dernières sèment le chaos dans nos vies et laissent derrière elles destructions et souffrances.

La plupart des problèmes, sinon tous, examinés aujourd'hui sont anthropiques. Ils sont le résultat de conflits d'intérêts et des façons différentes utilisées pour achever différents objectifs. Ils ne sont pas simplement le résultat de la lutte des hommes avec la nature.

Après avoir réalisé une unité bienheureuse en 1990, la République du Yémen dispose d'une côte qui s'étend sur plus de 2 500 kilomètres. La souveraineté

régionale et les eaux territoriales du Yémen comprennent plus de 133 îles ayant une taille et des caractéristiques diverses. La plupart de ces îles sont habitées ou utilisées par les citoyens yéménites aux fins de la pêche ou de résidences saisonnières ou encore d'installations temporaires destinées à la navigation ou aux communications, dans diverses conditions maritimes.

Comme la côte du Yémen touche la mer Rouge, le Golfe d'Aden, la mer d'Arabie et l'océan Indien, et les îles du Yémen étant situées dans tous ces golfes et mers, sa géographie rend la République limitrophe de nombreux États du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Elle est donc située à la croisée des chemins entre l'Asie et l'Afrique.

Cela signifie que la question du développement dans les petits pays ou pays insulaires est pour le Yémen une préoccupation véritable et objective. Cette préoccupation traduit son désir de développer d'étroites relations régionales de coopération qui impliquent, entre autres, l'économie, le commerce et les questions de développement maritime, de la protection de l'environnement, de l'émigration de la culture et du tourisme. Ces relations doivent être mutuellement bénéfiques aux peuples de la région.

En examinant cette question, il ne faut se montrer ni émotionnel ni utopique. Au contraire, il faut en discuter du point de vue de l'utilisation des partenariats régionaux afin de préparer ces États à faire face à l'immense impact de la mondialisation. Il est certain que les violations des droits de l'homme et le sous-développement contribuent à détruire les sociétés et à semer la violence. Bien que nombre d'efforts soient faits dans les domaines du développement économique et social, beaucoup d'entre eux sont dans l'impasse faute de connaissances techniques et d'infrastructures ou en raison d'une capacité administrative moderne qui est faible ou inexistante.

Il importe de procéder à des efforts allant de l'allègement de la famine au développement durable. De cette façon, la communauté internationale pourrait améliorer les aptitudes des États Membres et réaliser des partenariats équilibrés.

En se montrant résolue à traiter de ces problèmes, la Commission du développement durable sera mieux à même de rester à l'écoute des besoins fondamentaux des sociétés. Il faut éviter les solutions précipitées. Les infrastructures de base pouvant surmonter ces

problèmes doivent être mises sur pied. En même temps, la situation actuelle nous impose d'accroître les efforts généraux, mais nos capacités seront toujours en dessous de nos besoins. Les contraintes auxquelles nous devons faire face émaneront en premier des critères fondamentaux du développement durable. Nous appuyons tous les efforts entrepris pour trouver une solution dans un environnement international d'appui.

La République du Yémen en appelle à la communauté internationale et à toutes les institutions et tous les organes pour qu'ils contribuent concrètement aux mesures prises par les gouvernements et les peuples, y compris par son Gouvernement afin de parvenir à un développement durable. Faisons en sorte que cela forme un véritable partenariat qui aura des résultats concrets pour chacun.

Pour terminer, ma délégation espère que cette session mènera à la réalisation de ses objectifs nobles et humanistes. Elle espère également que la communauté internationale sera apte à prendre des mesures pratiques pour faire de ces objectifs une réalité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jayakumar, Ministre des affaires étrangères de Singapour.

**M. Jayakumar** (Singapour) (*parle en anglais*) : Pour commencer, ma délégation tient à s'associer aux déclarations déjà faites par la délégation du Samoa, au nom de l'Alliance des petits États insulaires, et par la délégation du Guyana, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Il y a cinq ans, lorsque la Conférence mondiale de la Barbade sur le développement durable des petits États insulaires en développement a été convoquée, Singapour a reconnu toute la vulnérabilité des États insulaires aux soubresauts du commerce et de l'économie internationale. En 1999, nombre de ces mêmes problèmes perdurent. Certains ont été rendus plus difficiles par les effets du changement climatique et l'impact de la crise financière de 1997.

La plupart des États insulaires sont faiblement peuplés, ont des ressources humaines limitées, des petits marchés nationaux et des bases économiques étroites. Faute de ressources naturelles beaucoup tendent à dépendre d'une seule activité économique, telle que tourisme, pêcheries, voire d'un seul produit de

base. Les États insulaires sont en conséquence très vulnérables.

Ce n'est pas faute d'engagements pris par les petits États insulaires en développement de mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade et le Programme Action 21, qui est né du Sommet de la Terre. Plus que tous autres, les États insulaires mesurent l'importance de la protection de l'environnement. L'élévation du niveau de la mer, qui aboutit à un réchauffement mondial, nous fait courir le plus grand risque. Les catastrophes naturelles peuvent se révéler les plus dévastatrices pour nos pays.

Singapour a dû également relever les défis que lui pose le Programme de la Barbade. Sa surface n'est que de 648 kilomètres carrés, pour une population de moins de 3 millions. Le principal problème a donc été de trouver le meilleur moyen d'utiliser des terres limitées pour entretenir notre croissance économique et d'achever en même temps un pouvoir d'achat décent pour notre population. Notre philosophie se fonde sur une démarche intégrée lorsque nous formulons et mettons en oeuvre des programmes qui appuient ces divers besoins. En même temps, nous devons nous montrer suffisamment aptes à nous adapter aux changements naturels et au milieu économique dans lequel nous vivons.

La gestion de nos ressources en eau douce pose un autre problème. Les campagnes nationales menées de longue date en faveur de l'éducation ont abouti à des efforts de la part de toute la communauté afin d'inciter à la conservation de l'eau et à un modèle de consommation durable.

Singapour comprend donc très bien la situation des petits États insulaires en développement qui doivent faire face aux nombreux problèmes de développement, en particulier du développement des ressources humaines. Au début de son développement, Singapour a eu la chance de recevoir une formation de la part des pays développés et des organismes internationaux. C'est donc à son tour de venir en aide aux pays en développement par le truchement de son Programme de coopération. Depuis 1992, plus de 8 000 participants de pays en développement ont participé aux cours de formation à Singapour, qui vont du développement des ports et de l'aviation civile à l'information technologique, à la productivité, à la maîtrise de l'environnement et à l'enseignement de l'anglais.

Peu de ces participants, cependant, venaient des États insulaires. Entre 1995 et 1998, seuls 12 % de tous les participants au Programme de coopération de Singapour appartenaient aux petits États insulaires en développement. En plus donc des cours dispensés dans le cadre du Programme de coopération de Singapour, qui sont à la disposition des petits États insulaires en développement, j'ai le plaisir d'annoncer la création aux fins de leurs besoins spécifiques d'un programme de coopération technique d'une durée de cinq ans et qui comporte 300 lieux de formation. On espère que, grâce à ce programme, la participation des petits États insulaires en développement au Programme de coopération de Singapour s'en trouvera activée. Les responsables de la Mission permanente de Singapour à New York distribueront des détails complémentaires au sujet de ce programme.

Singapour croit fermement à la coopération Sud-Sud. L'esprit du Sud permet à ceux qui en ont la capacité d'y participer sans condition ni dessein calculé. Le retour de la coopération technique entre pays en développement est une preuve manifeste que les pays du Sud sont dynamiques, novateurs et pleins de ressources.

Pour terminer, j'invite nos partenaires développés à renouveler leur volonté d'aider les petits États insulaires en développement à renforcer l'application du Programme d'action de la Barbade.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. la Baronne Amos, porte-parole du Gouvernement pour le développement international à la Chambre des Lords du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

**La Baronne Amos** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*): Je suis très heureuse de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement Royaume-Uni entretient des relations étroites avec nombre des pays représentés ici aujourd'hui. Nous sommes liés par une histoire et une culture communes. Notre objectif est d'oeuvrer dans le cadre d'un partenariat étroit avec les petits États insulaires en développement pour aboutir à un avenir durable, sûr et prospère.

L'élimination de la pauvreté est l'objectif primordial de l'ordre du jour du Royaume-Uni e concernant le développement. Aussi circonstancié soit-

il, le Programme d'action de la Barbade ne souligne pas suffisamment l'importance centrale que revêt la lutte contre la pauvreté dans la recherche du développement durable. L'élimination de la pauvreté doit être au coeur des efforts entrepris pour mettre en oeuvre le Plan d'action.

Nombre de petits États insulaires en développement continuent d'être gravement touchés par la pauvreté. Même parmi ceux qui ont atteint des revenus moyens, il y a des groupes de gens pauvres et vulnérables qui ne participent toujours pas à la plus grande prospérité dont jouit leur pays. En faisant de l'élimination de la pauvreté l'objectif central de notre partenariat avec les petits États insulaires, notre objectif est de faire en sorte que chacun puisse en bénéficier. Cela signifie que notre aide doit être soigneusement ciblée, que les causes et les incidences de la pauvreté doivent être rigoureusement analysées et qu'une recherche de ceux qui sont marginalisés dans leur propre pays doit être entreprise. Il faut espérer que dans les discussions à venir on s'intéressera davantage à ceux qui sont vulnérables et que des solutions seront recherchées pour qu'ils puissent tirer profit des bénéfices de la croissance.

En reconnaissant l'un des plus pressants besoins des petits États insulaires en développement, notre programme d'aide au développement focalise aussi l'attention sur le développement du potentiel et le renforcement institutionnel aux fins d'aider le Gouvernement à répondre aux besoins de leurs populations, qui vont de la santé et de l'éducation à la réforme judiciaire et à la lutte contre la criminalité, la corruption et le trafic de drogues.

On sait que l'élimination de la pauvreté et le développement durable ne sauraient être réalisés par le seul moyen d'un financement à des conditions préférentielles. Le commerce est essentiel et est un domaine dans lequel nombre de petites îles sont particulièrement vulnérables. Non seulement elles dépendent d'une gamme limitée d'exportations, mais elles sont également à l'écart des centres de prise de décisions internationales qui peuvent avoir des conséquences à long terme sur leurs économies. Beaucoup n'ont pas les moyens de se faire représenter à Genève, par exemple, et les nouvelles occasions qu'offre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) risquent de leur échapper.

Pour les aider dans ce domaine, nous fournissons une aide technique au Secrétariat de la Communauté des Caraïbes pour le rendre à même de négocier pour les pays de la région les meilleurs arrangements devant succéder à la Convention de Lomé. La région du Pacifique, avec notre aide dispose d'un expert commercial multilatéral auprès du Secrétariat du Forum. Nous avons également offert une aide à la formation et une aide technique dans le cadre de l'OMC et avons été le fer de lance de la convocation de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Seattle en vue de prendre davantage en compte les besoins des pays en développement.

Lors de récentes discussions sur l'avenir du régime relatif à la production de bananes, nous avons insisté sur le cas des producteurs des petites îles afin de faire en sorte qu'à l'issue des négociations la vulnérabilité spéciale de ceux qui dépendent fortement de cette production et qui n'ont guère d'occasions de diversifier leur exploitation par de nouvelles récoltes et autres secteurs productifs soit dûment reconnue.

Nombre d'orateurs ont souligné la vulnérabilité des petites îles aux changements climatiques. Le Royaume-Uni prend le problème très au sérieux. Les efforts sont renforcés pour réduire nos propres émissions de carbone, et dans les négociations internationales nous redoublons d'efforts pour faire une réalité des engagements pris par les pays développés à Kyoto.

Je viens de mentionner l'importance que revêt le travail en partenariat. Un aspect du partenariat est l'aide concrète accordée au développement durable. Lorsque presque partout les budgets consacrés à l'aide échouent, je suis heureuse de pouvoir dire que celui du Royaume-Uni continue de croître. Le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à inverser la réduction des dépenses consacrées à l'aide et il a tenu ses promesses. Il renforce ses programmes d'aide au développement avec ses partenaires parmi les petits États insulaires en développement et continue de fournir des effectifs aux bureaux régionaux tant aux Caraïbes que dans le Pacifique.

Les Nations Unies ont déjà créé un ensemble ambitieux de cibles pour le développement international aux fins de mesurer globalement les réalisations. Nombre de petits États en développement préparent leurs propres stratégies nationales de développement durable. L'ensemble des progrès

réalisés dans l'éducation, l'amélioration de la santé et la protection de l'environnement – comme les progrès réalisés dans la promotion d'une meilleure gouvernance et des droits de l'homme – peut également par une utilisation judicieuse contribuer à l'objectif du bien-être international : l'objectif de l'élimination de la pauvreté. Le Gouvernement britannique assumera le rôle qui lui revient dans l'aide à apporter aux petits États insulaires afin qu'ils puissent réaliser cet objectif vital.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Donald McKinnon, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande.

**M. McKinnon** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : À l'aube du nouveau millénaire, cette session extraordinaire examine la situation des petits États insulaires en développement. D'emblée la Nouvelle-Zélande souhaite saluer dans les rangs des Nations Unies trois amis du Pacifique Sud : Kiribati, Nauru et le Royaume des Tonga. Elle se réjouit de voir ces trois pays prendre leur place dans les rangs des Nations Unies et est certaine qu'ils apporteront une contribution précieuse et éminente aux travaux accomplis ici.

La tâche de cette session extraordinaire est d'examiner les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de la Barbade, plan destiné au développement durable des petits États insulaires. Selon les termes de la Déclaration, son but est d'évaluer ce qui a été fait « grâce à l'action entreprise avec un sens de but et de partenariat communs » (A/CF.167/9, annexe I, part deux, sect. III, par. 4).

Il existe actuellement un ensemble de questions suscitant de graves préoccupations aux petits États insulaires en développement : les conséquences des changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer, l'accès aux bénéfices tirés de la libération mondiale du commerce, la gestion du tourisme afin d'en tirer des bénéfices économiques sans porter indûment préjudice à leur culture, l'obtention d'un flux de ressources financières extérieures afin de réaliser les buts recherchés et les menaces que font peser les déchets dangereux et la pollution de la mer pour n'en nommer que quelques-unes

Le Programme d'action de la Barbade propose que ces questions soient examinées dans le cadre des responsabilités nationales, régionales et internationales. Des progrès ont indubitablement été faits dans de

nombreux domaines. Il reste, cependant, toujours une certaine distance à parcourir si on veut mettre au point des partenariats plus efficaces, qui permettront d'aider les petits États insulaires en développement à réaliser le développement économique durable et faire ainsi le type de progrès dont ils ont besoin pour améliorer leur niveau de vie.

Il y a cinq ans, beaucoup a été demandé aux petites îles, et leurs chefs d'État ont attesté à la Barbade, à une majorité écrasante, qu'ils étaient prêts à prendre les engagements nécessaires pour réaliser leur propre développement. La route, évidemment, n'a pas été facile, mais le potentiel de ces engagements manifestement continue d'exister. Nombre de ces petits États ont noté, cependant, qu'en ce qui concerne leurs partenaires du monde développé, ces engagements s'étaient relâchés. À la Barbade, l'engagement a été pris d'aider les petits États insulaires en développement, mais, tout comme dans le cas de ceux pris à Rio, ce qui a été exécuté reste en deçà de ce que nous et les petits États insulaires attendions à l'époque.

Réaliser des partenariats au niveau international est une tâche difficile. Pour ce faire, on doit juxtaposer les grands pays avec de très petits en demandant à toutes les parties d'exercer la tolérance et la souplesse. Dans certains cas, surmonter l'exiguïté des petits États insulaires en développement peut constituer un défi pour les institutions financières internationales.

En vertu de notre partenariat, nous devons veiller à augmenter les apports d'aide au développement. Les pays donateurs doivent s'efforcer sans hésitation, d'inverser la réduction de l'aide publique au développement, survenue au cours de la décennie qui a pris fin en 1997, et pour parvenir à des cibles internationales convenues.

Au delà du niveau des ressources, les pays donateurs et les institutions ont besoin ensemble de coordonner leurs démarches, mais ils doivent aussi le faire ensemble avec des gouvernements partenaires individuels.

Le Sommet de Rio a clairement expliqué ce qu'était l'interdépendance mondiale. En substance, les petites îles ne peuvent y parvenir par elles-mêmes. De fait, aucun d'entre nous ne le peut, et c'est à nos risques et périls que nous ignorons cette vérité essentielle. Les problèmes mondiaux, comme la pollution marine, les changements climatiques, l'élévation du niveau de la mer et l'appauvrissement de

la couche d'ozone, ne connaissent aucune frontière. Bien que les petits États insulaires en développement soient ceux qui contribuent le moins à ces problèmes, ils ne peuvent en éviter les conséquences. Ils sont probablement, en fait, les premiers touchés.

De même, le reste du monde ne saurait méconnaître l'unique contribution que ces petits États insulaires en développement apportent à la durabilité mondiale, grâce à leur riche diversité biologique, leurs vastes régions de ressources marines et leurs systèmes de récifs coralliens.

Le texte présenté à cette session par la Commission du développement durable demande qu'une aide soit apportée à ces petits États pour leur permettre de relever les défis et tirer profit des occasions découlant de la mondialisation et de la libération du commerce. Elle demande également à la communauté internationale de prendre davantage compte de la fragilité environnementale et économique particulière des petits États, conformément au Plan d'action de la Barbade.

Le texte demande également à la communauté internationale de fournir des ressources financières nouvelles et additionnelles.

Cette résolution date de 10 ans, et les besoins demeurent. Ce qui a été fait est insuffisant. Point n'est besoin de rechercher de nouvelles questions. Les principales contraintes que connaissent les petits États insulaires en développement ont déjà été cernées, en particulier leur fragilité économique et écologique. On peut, certes, se tourner vers de nouveaux partenariats, vers de nouveaux moyens de travailler ensemble, mais on ne saurait se soustraire à la nécessité de faire davantage d'efforts pour développer le potentiel ciblé, fournir des ressources financières additionnelles, transférer une technologie écologiquement rationnelle et, évidemment, améliorer la coordination.

La Nouvelle-Zélande depuis longtemps exprime son inquiétude au sujet de la situation des États par le biais de notre Commonwealth et autres contacts avec les pays insulaires du Pacifique Sud, des Caraïbes et de l'océan Indien. Plus de la moitié de son aide bilatérale publique au développement est consacrée aux besoins en développement. Au cours de l'année dernière environ, et grâce surtout au rôle joué par mon collègue l'Honorable Simon Upton, lorsqu'il a présidé la septième session de la Commission du développement durable, le besoin s'est fait sentir d'ajouter de

nouvelles ressources à l'aide publique au développement pour s'attaquer à certains des problèmes que connaissent ces petits États : oeuvrer afin de mieux cerner et de mieux chiffrer leur vulnérabilité; appuyer les programmes régionaux pour faire face aux pressions croissantes exercées sur la gestion de l'eau et des déchets; et renforcer de la capacité de traiter des questions juridiques et de la gouvernance.

Pour terminer, je prends la liberté de citer une déclaration prononcée en avril dernier par M. Tuala Sale Tagaloa, du Samoa, à la septième session de la Commission sur le développement durable. Après avoir réfléchi sur ce qui a été réalisé à ce jour dans le cadre du Programme d'action de la Barbade, il a dit :

« Et ainsi, dans un esprit de véritable coopération, prenons les mesures nécessaires pour nous acquitter des responsabilités qui nous incombent envers la planète, envers chacun et envers les futures générations. Envoyons une fois encore un fort message aux peuples du monde au sujet des possibilités qui s'offrent lorsqu'une entreprise conjointe existe et que prévalent un sens d'objectif commun et de partenariat. Tel est le défi à relever maintenant. »

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fritz Longchamp, Ministre des affaires étrangères d'Haïti.

**M. Longchamp** (Haïti) : Il y a environ cinq ans, à la Barbade, nous avons, au nom de nos gouvernements, approuvé le Programme de développement durable des petits États insulaires en développement, conformément à l'esprit du Sommet Planète Terre et aux engagements contenus dans Action 21. À quelques mois de la fin du second millénaire, c'est avec raison que cette vingt-deuxième session extraordinaire a été convoquée pour évaluer les progrès, identifier les obstacles rencontrés et les moyens de les surmonter.

Je note avec satisfaction l'importance grandissante que les gouvernements, les organisations internationales et la société civile de nos pays accordent au développement durable. Il y a là une prise de conscience du fait que l'équilibre entre l'homme et la planète est l'un des grands défis qui se posent aujourd'hui à la conscience humaine. Malheureusement, force est de constater que malgré les initiatives combien appréciables que nous pouvons

dénombrer, le danger d'une catastrophe écologique ne nous est pas encore épargné, surtout pour ce qui concerne les petits États insulaires en développement.

Ces États, le plus souvent à territoire exigu, souffrent généralement du manque de ressources naturelles et sont parfois confrontés au problème de l'explosion démographique entraînant l'exploitation intensive des maigres ressources disponibles. La plupart de ces îles sont exposées aux catastrophes naturelles. Dans l'archipel des Caraïbes tout particulièrement, nos États sont régulièrement balayés par les ouragans et les cyclones. Nous souffrons, jusqu'à présent, des dégâts non encore réparés causés en octobre 1998 par les cyclones George et Mitch. Dans cette même région, les éruptions volcaniques représentent un danger de taille. Nous avons encore à l'esprit le cas de l'île de Montserrat qui a subi il y a deux ans une véritable catastrophe. Pendant environ deux semaines, le sinistre avait presque vidé l'île de sa population.

De même, nous observons avec peine que la désertification gagne du terrain en plusieurs endroits.

Les populations privées d'eau et d'autres ressources indispensables au maintien de la vie ne cessent d'augmenter les flux migratoires qui déstabilisent l'équilibre social dans les villes et principalement les grandes métropoles. Si, maintenant, le progrès des systèmes démocratiques et la stabilité des systèmes politiques réduisent considérablement le nombre de réfugiés politiques, en cette fin de siècle, malheureusement, les réfugiés économiques et écologiques se comptent en nombre inquiétant.

Pour sa part, en dépit des faiblesses structurelles réelles, la République d'Haïti croit que le droit à l'éducation, à la santé et à la vie dans un environnement sûr et sain font partie des droits fondamentaux de l'homme. C'est ainsi qu'en application des engagements d'Action 21, Haïti est en train de s'engager au rythme qui est le sien, dans l'expérience du développement durable. Au niveau institutionnel, la création en 1995 d'un ministère de l'environnement, d'un ministère de la condition féminine et d'un secrétariat d'État à la population a donné un élan notable aux initiatives visant à la protection de la biodiversité et à la valorisation des ressources humaines.

Nous reconnaissons qu'il ne s'agit là que d'initiatives très limitées, étant donné la précarité des

ressources assignées et l'impossibilité de réaliser le développement durable à partir d'activités géographiquement isolées et peu coordonnées. C'est pourquoi, la République d'Haïti entend participer de manière active aux différents mécanismes régionaux et universels de coopération pour la concrétisation des engagements d'Action 21.

En ce sens, en ma qualité de Président du Conseil des ministres de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), je me félicite et me fais le porte-parole de l'engagement régional à soutenir les efforts publics et privés pour la protection et la conservation de l'environnement et des ressources naturelles de la mer des Caraïbes.

Lors du second sommet de l'Association des États de la Caraïbe à Saint-Domingue, en avril de cette année, nos chefs d'État et de gouvernement ont convenu d'appuyer les efforts de la Communauté des Caraïbes pour que la mer des Caraïbes soit déclarée zone spéciale dans le contexte du développement durable. Cette mer, en vérité, est pour les fils et les filles de cette région particulièrement, un bien inestimable et nous ne pouvons nous soustraire à la nécessité impérieuse de dénoncer les menaces à sa dégradation écologique. La région continue d'être utilisée pour le transport de déchets toxiques et nucléaires, mettant cruellement en danger la flore, la faune et les vies humaines. Considérant les graves répercussions qu'une telle dégradation pourrait avoir sur le reste de la planète, nous aimerions profiter de cette session extraordinaire pour inviter les gouvernements, les organisations du système des Nations Unies, les institutions non gouvernementales et la communauté internationale en général à soutenir cette initiative de la Caraïbe dans le cadre du développement durable.

L'homme doit être au centre de tout programme de développement durable; c'est dans cette optique que le Gouvernement haïtien plaide pour qu'une attention particulière soit accordée aux couches les plus vulnérables de nos populations. En ce sens, le Programme de développement durable des petits États insulaires en développement revêt une grande signification dans le contexte de la mondialisation, où plusieurs sociétés sont menacées de marginalisation.

En félicitant la Commission du développement durable du travail déjà réalisé, le Gouvernement de la République d'Haïti formule le vœu que le programme

amplifie son application dans toutes ses dimensions pour le plus grand bien de l'homme en général et des générations futures en particulier.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Souef Mohamed El-Amine, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République fédérale islamique des Comores.

**M. El-Amine** (Comores): Je voudrais tout d'abord remercier la présidence du présent Sommet et rendre un vibrant hommage à la Commission du développement durable pour les efforts consentis en vue de cette rencontre.

L'attention accordée aux petits États insulaires en développement a conduit à l'organisation de plusieurs assises, la nécessité s'étant donc fait sentir de promouvoir un développement durable, sur une base globale, qui tiendrait compte des conditions économiques et environnementales uniques qui caractérisent les économies des pays insulaires en développement.

La Conférence de Rio et celle de la Barbade rentrent évidemment dans ce cadre. Aussi, tout en reconnaissant que la promotion et la pratique du développement durable sont devenues une priorité globale, nous devons également convenir que leur application concrète dans les petits États insulaires est cruciale, compte tenu de l'interdépendance et des relations étroites entre les facteurs du développement et de l'environnement.

Ainsi, les problèmes tels que la détérioration continue de notre environnement marin, côtier et forestier, les problèmes énergétiques, la vulnérabilité de ces États, en ce qui concerne leurs capacités de supporter les chocs extérieurs de l'économie, l'insuffisance des ressources, le déversement des déchets toxiques dans nos mers et océans, les effets de la globalisation et de la libéralisation des échanges commerciaux, les changements écologiques doivent être constamment pris en compte, lorsqu'il s'agit de traiter de la question du développement durable. En un mot, les petits États insulaires en développement représentent un cas particulier, tant du point de vue de l'environnement que du développement.

Il est évident que nous partageons les mêmes préoccupations, quant aux problèmes auxquels se trouvent exposés nos pays. Ainsi, en ce qui concerne

mon pays, la République fédérale islamique des Comores fait siennes les préoccupations environnementales. L'analyse approfondie de l'état de l'environnement montre que les Comores, de par leur nature volcanique, leur exiguïté et leur multiinsularité, possèdent une grande originalité traduite par la diversité des paysages et la richesse de la biodiversité. La politique nationale de l'environnement sous-tend l'intégration de la dimension environnementale dans la politique et le développement économique du pays, en assurant une gestion durable et rationnelle des ressources existantes, en définissant et en renforçant les politiques sectorielles.

Toutefois, ces efforts consentis sont confrontés à des problèmes sérieux de tout ordre. Compte tenu de ces problèmes, notre politique de l'environnement vise, d'une part, à assurer une gestion durable et rationnelle des ressources, et d'autre part, à définir ou à renforcer les politiques sectorielles, dans le domaine de l'aménagement du territoire, dans la révision du système foncier, la définition d'une politique en eau ainsi que la définition et l'application d'une politique d'assainissement et de gestion des déchets. Il convient, par ailleurs, d'améliorer les outils législatifs et réglementaires, développer une coopération régionale et internationale dans ce sens, ratifier toute convention internationale et régionale sur l'environnement, assurer un mécanisme de suivi de la politique nationale en la matière.

Dans le cadre de la mise en application de cette politique, mon pays a adopté un programme d'appui aux associations pour la protection de l'environnement et un programme de gestion des déchets. D'autres actions sont en cours.

Dans le domaine de la sécurité maritime, une initiative régionale a conduit à l'élaboration d'un projet de coopération entre les pays de la Commission de l'océan Indien, en ce qui concerne les secours en mer et la lutte anti-pollution. Ce deuxième volet est aussi essentiel que le précédent, du fait que l'océan Indien, océan de transit par excellence, voit le trafic pétrolier mondial emprunter entre la péninsule arabique et le Cap de Bonne Espérance, des routes maritimes qui menacent les pays de la région, en particulier ceux situés dans le Canal du Mozambique.

D'autre part, un plan d'action régional a été mis en place pour faire face aux aléas des catastrophes. Toutes ces initiatives tendent à réunir les conditions

nécessaires à la protection de l'environnement, en vue d'un développement durable. Pour y parvenir, un effort commun de l'État, des collectivités, des associations, du secteur privé et des populations s'avère nécessaire. Par ailleurs, les efforts de nos pays devraient être soutenus par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour nous assurer, d'une part, l'accès à des mécanismes financiers et à des ressources financières suffisantes, et d'autre part, pour renforcer nos capacités, notamment dans la valorisation du potentiel humain.

Un autre domaine sur lequel nous devons porter notre attention est celui qui a trait au commerce, en particulier celui des produits agricoles qui connaissent une situation précaire, en raison de la détérioration des termes de l'échange.

Nous sollicitons que les nouvelles négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce, en matière agricole, tiennent compte des besoins spéciaux de ce groupe de pays afin d'éviter que la libéralisation n'ait des effets négatifs et néfastes sur leur capacité de développement économique durable.

L'avenir des générations futures dépend des garanties que nous leur accorderons pour qu'elles puissent aspirer à une vie meilleure avec tout ce que cela suppose comme engagement à prendre et à matérialiser.

Je voudrais encore une fois exprimer toute mon appréciation pour l'initiative prise d'organiser cette rencontre, en espérant qu'elle puisse être porteuse d'espoir pour nos peuples respectifs.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Saraj Aziz, Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

**M. Aziz** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Pakistan est heureux de vous voir présider cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La structure singulière et les caractéristiques écologiques des petits États insulaires en développement les rendent uniques et, en même temps, vulnérables. Leur exigüité, leur éloignement et leur vulnérabilité aux forces naturelles créent souvent d'insurmontables problèmes. Ces facteurs amplifient également les défis que pose le développement à ces États. L'appui de la communauté internationale doit

devenir un élément décisif dans les efforts qu'ils font pour parvenir au développement durable.

C'est ce qu'a reconnu la Conférence de Rio qui a débouché sur la tenue de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, en 1994. Le Pakistan a activement participé à ces deux conférences et est profondément attaché à la réalisation de leurs objectifs.

Le Programme d'action de la Barbade offre un plan pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Si les petits États insulaires en développement ont fait de sérieux efforts pour faire appliquer le Programme d'action, la communauté internationale, hélas, est déphasée par rapport à ses engagements.

Ce n'est pas seulement la question de l'aide financière qui mène à la dépendance des petits États insulaires en développement de l'action mondiale. Les menaces dues aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer posent des problèmes qui vont au-delà du contrôle de ces pays et qui ont des conséquences désastreuses pour les îles. La situation s'aggrave du fait que la plupart des populations de ces pays vivent dans les zones côtières.

Les problèmes que rencontrent les petits États insulaires en développement sont encore aggravés par le manque d'eau douce, la pollution, la surpêche, le coût élevé de l'énergie et certaines conséquences indésirables du tourisme et de l'augmentation de la pauvreté.

Les petits États insulaires en développement ont pris diverses mesures pour relever ces défis. Leurs perspectives sont, cependant, incertaines. Un ouragan majeur ou un cyclone peuvent anéantir des années de travail en quelques heures. Un paradis peut être transformé en une terre ravagée en l'espace de rien.

Vulnérables de longue date aux forces de la mer, les petits États insulaires se protègent maintenant contre les forces de la mondialisation. Les petites îles sont facilement submergées par les perturbations économiques mondiales ou la récession étant donné qu'ils dépendent davantage du commerce international que la plupart des pays, leur surface limitée en terres et en ressources exigeant qu'elles importent pratiquement tout ce dont elles ont besoin. Pour financer ces importations, elles ont besoin de susciter des échanges étrangers par le biais de l'exportation de services,

comme le tourisme, mais en cas de récession mondiale le tourisme est l'un des premiers secteurs à accuser une grave baisse. Cette situation conduit à une réaction en chaîne qui touche toutes leurs activités, y compris l'industrie et le commerce.

L'érosion du commerce préférentiel qui se poursuit, jointe à une diminution constante de l'aide publique au développement, entraîne un impact majeur sur les perspectives de développement durable de ces pays. La plupart admettent qu'ils se doivent de restructurer leur économie. C'est là, cependant, une perspective à long terme qui implique de gros investissements et une nouvelle formation des principales strates de la main-d'oeuvre.

Il est aussi nécessaire de promouvoir la mise au point d'un indice de vulnérabilité d'ensemble et son application subjective. Il est plus qu'évident que les sentiments exprimés dans la Déclaration de la Barbade n'ont pas été suivis d'effet. Ce manque d'action, particulièrement dans les domaines liés aux changements climatiques, menace l'existence d'un nombre sensible de ces pays.

Le Pakistan accorde son plein appui aux initiatives tendant à l'application future du Programme d'action contenu dans le Document final de la session extraordinaire. Il invite également la communauté internationale, notamment les pays développés, à prendre les mesures qui s'imposent pour promouvoir le développement durable de ces pays.

Contrairement aux autres pays, le développement durable constitue pour les petits États insulaires en développement une question de survie physique. Ils n'ont, en l'occurrence, aucun contrôle. Ils dépendent de l'action mondiale. Aucun effort ne doit être ménagé pour les aider à réaliser tout ce qui est critique pour leur survie et leur prospérité.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ralph Maraj, Ministre des relations extérieures de la République de Trinité-et-Tobago.

**M. Maraj** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*): Je souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la dernière session de l'Assemblée générale de ce millénaire ainsi qu'à la session extraordinaire consacrée aux petits États insulaires en développement. Permettez-moi de saluer les membres de l'Alliance des

petits États insulaires, les Républiques de Kirigati et Nauru ainsi que le Royaume des Tonga qui viennent de rejoindre les rangs de la communauté des nations des Nations Unies.

La question qu'il convient aujourd'hui de se poser est la suivante : les petits États insulaires en développement vivent-ils mieux maintenant qu'ils ne le faisaient il y a cinq ans lorsque le Programme d'action de la Barbade a été adopté? Leur avenir est-il plus assuré? Les menaces qui pesaient sur eux ont-elles disparu ou diminué? À ces questions il faut répondre honnêtement si on veut que session extraordinaire aient un sens réel.

De fait, les petits États insulaires en développement restent marginalisés par rapport au courant général de l'économie mondiale. Les processus de mondialisation et de libération ont encore creusé le fossé qui sépare dans le monde les riches des pauvres. Aujourd'hui, le nombre des pauvres est supérieur à 1,3 milliard, gagnant moins de un dollar par jour. Des millions d'enfants ne sont pas scolarisés, des millions d'autres n'ont pas accès aux soins de santé, et un pourcentage important des personnes démunies appartiennent aux petits États insulaires en développement.

Le mythe de l'égalité que l'on continue de mettre en avant ne résiste pourtant pas face aux réalités que connaissent les petits États insulaires en développement. Comment une petite île en développement disposant de peu ou d'aucune ressource et d'une petite population peut-elle rivaliser avec des continents industrialisés dotés de larges marchés internes, d'une technologie de pointe, d'accès aux marchés et de systèmes financiers complexes? Aucune tentative réelle n'a été faite au cours des dernières cinq années pour traiter de cette dichotomie.

Des projets, au nombre de 312, ont été soumis par les petites îles lors de la réunion des donateurs en février dernier, dont 22 l'ont été par la Trinité-et-tobago. À ce jour, elle n'a reçu aucune contribution des pays donateurs pour l'application de ces projets. Peut-on espérer que les petits États insulaires en développement pourront mobiliser eux-mêmes ces ressources?

Le Programme d'action de la Barbade souligne que les êtres humains sont au centre des préoccupations du développement durable et qu'ainsi une attention notable doit être accordée aux projets de nature à

renforcer la qualité de vie dans les petits États insulaires en développement. L'exiguïté et la vulnérabilité des petits États insulaires en développement nécessitent qu'une attention particulière soit accordée aux questions de la population, de l'éducation et de la formation ainsi qu'à la santé pour assurer un développement efficace des ressources humaines. Dans ces domaines, la position des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement, reste peu brillante, puisque le dénuement social dans le monde touche les pays en développement.

D'après les statistiques, plus de 880 millions de personnes n'ont pas accès aux soins de santé; 2,6 milliards n'accèdent pas à l'hygiène fondamentale; plus de 850 millions d'adultes sont analphabètes; plus de 260 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et environ 840 millions de personnes souffrent de malnutrition. Une conscience mondiale s'est-elle développée au cours des cinq dernières années pour traiter de ces problèmes du sous-développement qui semblent insolubles? La réponse est qu'une indifférence injustifiable continue de prévaloir.

*Le Rapport sur le développement humain* des Nations Unies a pu dire que :

« Les pressions incessantes de la compétition mondiale font qu'il n'y a plus de place pour la protection, le coeur invisible du développement humain »

et d'ajouter :

« La gouvernance nationale et mondiale doit être réinventée avec au centre le développement humain et l'équité. »

Nous, petits États insulaires en développement, partageons cette opinion. Nous lançons un ferme appel en faveur de la réinvention de la gouvernance mondiale et voulons espérer qu'il sera entendu partout dans le monde.

La menace qui pèse sur la sécurité des petits États insulaires en développement s'est faite davantage sentir au cours des cinq dernières années. Aujourd'hui, nos démocraties sont attaquées. Nos côtes sont souvent ouvertes, mal protégées, et nos ressources limitées nous empêchent de prendre des mesures de sécurité suffisantes. Nous sommes donc très vulnérables face aux prédateurs qui se livrent notamment au narcotraffique, au blanchiment d'argent et au terrorisme.

En raison de la géographie, les États insulaires des Caraïbes sont particulièrement vulnérables au trafic illicite de drogues. C'est précisément ce problème qui a conduit l'honorable Basdeo Pandau, Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago, de noter récemment que le trafic illégal de drogues sape la démocratie, corrompt les responsables et les institutions, détruit les futures générations. C'est un cancer qui s'attaque aux points vitaux de nos sociétés et qui fera de nos nations des narcodémocraties à moins que les peuples et les pays restent unis et mènent la guerre contre ce fléau. Les pays et territoires des Caraïbes ont été ciblés par cet ennemi en tant que point de transit pour le trafic international de drogues. Des ressources qui devraient servir à assurer des soins de santé et une éducation adéquats aux enfants, nourrir nos citoyens et créer des emplois sont détournées pour lutter contre l'hydre des seigneurs de la drogue. Les petits États insulaires en développement se trouvent particulièrement désarmés face à ce fléau.

La Trinité-et-Tobago s'enorgueillit d'avoir introduit en 1993 dans l'ordre du jour de la Communauté des Caraïbes l'idée de faire obstacle au transport de déchets nucléaires et autres déchets dangereux via la mer des Caraïbes. C'est faire preuve d'un manque de respect constant à l'égard des petits États insulaires en développement que de maintenir cette pratique bien qu'il ait été dit très clairement qu'un seul accident pourrait oblitérer totalement nos petits pays. La menace qui pèse sur notre société s'est encore renforcée au cours des cinq dernières années du fait que de plus en plus de navires transportant des matières dangereuses empruntent la mer des Caraïbes.

La mer des Caraïbes est dotée d'une diversité biologique unique et d'un écosystème extrêmement fragile. C'est en raison de l'importance que revêt cette mer pour assurer le bien-être économique et l'alimentation des générations présentes et futures ainsi que leur héritage culturel, que les chefs de Gouvernement des Caraïbes ont souscrit, à leur dernière réunion qui s'est tenue à Port of Spain, Trinité, en juillet 1999, à la proposition de reconnaître la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale dans le contexte du développement durable.

Il ne s'agit pas là de problèmes qui se posent seulement aux petits États insulaires en développement. On serait bien fou ou naïf de penser que la séparation géographique, la prospérité économique ou militaire peut mettre à l'abri tout pays ou tout groupe de pays

des conséquences de la pauvreté dans laquelle vivent des millions de personnes dans le monde ou des conditions que connaît une grande partie de la communauté mondiale placée au bord soit d'un effondrement économique, soit d'un désastre écologique. On l'a tellement fait dans le passé, qu'il est presque devenu banal de demander une action décisive. On peut seulement espérer – avec un espoir bien mitigé – qu'au moment où s'approche le nouveau siècle, il sera pris conscience qu'il existe vraiment un problème mondial ayant d'énormes proportions. Toute l'humanité est menacée.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jigmi Yoser Thinley, Ministre des affaires étrangère du Bhoutan.

**M. Thinley** (Bhoutan) (*parle en anglais*) : C'est vraiment un plaisir de vous voir, Monsieur le Président, diriger la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ma délégation est certaine que vous saurez conduire nos délibérations à une conclusion fructueuse.

Le Bhoutan, en tant que petit pays sans littoral et en développement, est venu ici pour exprimer sa solidarité avec les préoccupations et le bien-être des petits États insulaires en développement et leur exprimer son appui. Le Bhoutan partage nombre des mêmes aspirations au développement ainsi qu'un profond attachement à la protection de l'environnement mondial. Les petits États insulaires en développement, qui constituent plus de 25 % des Membres de l'ONU, forment une large et importante partie de la communauté internationale. Riches dans le domaine de la diversité biologique, ils sont les gardiens d'une partie importante de la surface de nos îles galactiques contre les menaces qui montent en flèche. Leurs vues et leurs besoins doivent recevoir toute l'attention de la communauté internationale.

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994, de sérieux efforts ont été faits par les États insulaires aux niveaux national et régional pour mettre en oeuvre le Programme d'action. La plupart de ces efforts ont porté sur l'intégration d'une saine gestion environnementale dans la planification des pratiques de développement durable. Cependant, certaines contraintes critiques ont fait obstacle à la mise en oeuvre de beaucoup des objectifs

de la Barbade. Les petits États insulaires en développement ont été tout simplement incapables d'assumer la vaste responsabilité qui leur incombe d'être les gardiens de l'essentiel des biens publics dans le monde sans un appui accru de la communauté internationale.

Depuis longtemps ils ont convenu que le réchauffement dans le monde se solderait par des graves problèmes touchant tous les pays du monde. Pour les petits pays de faible élévation en développement, l'issue pourrait être dévastatrice, ce qui pour nous est déjà évident. Les progrès des négociations et de l'application des mesures destinées à examiner la question du réchauffement général continuent cependant de se faire attendre faute d'efforts plus grands et d'une volonté plus soutenue au niveau international.

Les rapports dont nous sommes saisis mentionnent que le milieu marin qui entoure nombre des petits États insulaires en développement se détériore, situation qu'aggravent encore le déversement de matières dangereuses, l'extraction du sable, l'exploitation des fonds marins et le transport de matières nucléaires. Si les conséquences catastrophiques sur l'environnement et les économies des États concernés sont évidentes, on ne saurait ignorer les conséquences plus grandes et à long terme qu'elles peuvent avoir sur la société humaine en général.

L'intégration économique mondiale a servi de puissant mécanisme dans la croissance et le développement de nombreux pays au cours de la dernière décennie. Pour nombre des petites îles et autres petits pays en développement dont les économies sont basées sur quelques secteurs clefs comme le tourisme, la pêche et la monoculture, les avantages de la mondialisation sont minimes. Une bonne infrastructure ainsi que des communications et des ressources humaines satisfaisantes sont des conditions préalables importantes à la participation à l'économie mondiale. L'essor de ces secteurs demeure un problème majeur dans nombre de pays en développement.

Il appert que l'appui international n'a pas été à la hauteur des promesses proférées et entrevues dans le Programme d'action de la Barbade. La tendance qui se poursuit à réduire l'aide publique au développement compliquera encore la réalisation de ces objectifs. Il

faut espérer que cette session extraordinaire de l'Assemblée générale ne se contentera pas d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Barbade, mais qu'elle offrira légalement l'occasion à la communauté internationale de renouveler sa volonté de le mettre en oeuvre.

Nous vivons dans une seule communauté mondiale. Les défis et les difficultés que doivent relever les petites îles ne leur sont pas propres. Il incombe à chacun de nous, en tant que membres responsables de la communauté internationale, de prendre soin de notre environnement et de sauvegarder l'avenir de l'humanité grâce à un développement durable de tous les pays et de tous les peuples.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Domingo Siazon, Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines.

**M. Siazon** (Philippines) (*parle en anglais*) : À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio, il a été décidé d'adopter un ordre du jour commun pour traiter efficacement des problèmes liés à l'environnement et au développement. Il a également été reconnu qu'un partenariat mondial était nécessaire, nul d'entre nous n'étant en mesure d'accomplir seul cette tâche.

Le Programme d'action de la Barbade, adopté à l'issue de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement convoquée en 1994, est un document qui consolide ce qui avait été convenu à Rio. C'est un engagement pris en faveur du développement durable, en particulier des petits États insulaires en développement, qui mérite le plein appui de la communauté internationale.

Le Programme d'action de la Barbade appelle à une action nationale, régionale et internationale dans 14 domaines prioritaires, qui vont des soucis sectoriels comme l'eau douce, le changement climatique la diversité biologique, les ressources marines et le tourisme, aux questions qui englobent le développement des ressources humaines et le financement et l'appui qui est nécessaire à la mise en route du Programme.

Les Philippines souscrivent pleinement aux aspirations des petits États insulaires en développement, car elles comptent environ 7 000 îles, dont nombre d'entre elles sont exiguës. Les petites îles sont

vulnérables aux attaques capricieuses de la nature en furie. Elles sont particulièrement vulnérables à la menace que présente l'élévation du niveau de la mer, et elles subissent immédiatement l'impact des changements erratiques dans les modèles météorologiques.

Les ouragans George et Mitch, par exemple, ont causé d'énormes dommages dans les Caraïbes. Le récent phénomène El Niño a durement frappé les Philippines, ce qui a provoqué une baisse de 6,7 % dans son secteur agricole et un recul de 0,5 % l'année dernière de son produit national brut. Tsunamis a tué plus de 2 000 personnes et détruit maisons et récoltes en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Les petites îles sont également représentatives des défis qui se posent à nombre de pays en développement, comme la pollution de l'air et de l'eau, la disparition des forêts, l'érosion des sols, l'épuisement des ressources marines et côtières, les installations sous-développées pour accueillir transports et communications, et l'insuffisance du développement des ressources humaines. Le taux élevé de l'augmentation de la population et le développement du tourisme intenable aggravent leurs problèmes environnementaux.

Depuis l'adoption il y a cinq ans du Programme de la Barbade, des progrès concrets ont été réalisés dans plusieurs domaines des travaux. Dans la conservation de la diversité biologique, par exemple, les petits États insulaires en développement ont ratifié la Convention sur la diversité biologique, et nombre d'entre eux ont commencé à préparer des études de pays sur la diversité biologique et des stratégies nationales de diversité biologique ainsi que des plans d'action.

Le projet des Bahamas concernant la gestion des données sur la diversité biologique est une réalisation décisive. Un examen global de la diversité biologique dans les petits États insulaires en développement a également été mené par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a examiné les utilisations et la situation des arbres et forêts dans les systèmes d'utilisation des sols des petits États insulaires en développement.

Les petits pays insulaires en développement continuent, néanmoins, de faire face à des ressources

financières et humaines insuffisantes, qui les empêchent de faire des efforts soutenus pour s'attaquer aux questions de la diversité biologique et à d'autres questions urgentes liées au développement durable.

Pour en venir aux problèmes que pose la gestion des ressources côtières et marines, beaucoup reste à faire pour résoudre les questions de l'érosion des plages, la disparition des plaines côtières, la dégradation des récifs de corail et de mangroves et la pollution marine et côtière. Le fait de ne pas disposer d'une capacité suffisante pour éliminer efficacement les montagnes de déchets aggrave encore ces problèmes. Un énorme besoin se fait sentir de renforcer la surveillance des stocks de poissons dans les régions des petits États insulaires en développement, afin d'assurer la gestion durable des ressources biologiques dont dépendent leurs économies.

Les petits États insulaires en développement demeurent extrêmement vulnérables en ce qui concerne leurs besoins en énergie. La plupart d'entre eux dépendant du pétrole importé pour faire face à leurs besoins commerciaux en énergie, des augmentations brutales des prix du combustible pèsent lourdement sur leurs économies. Le recours au bois en tant que combustible utilisé dans les foyers, parallèlement au déboisement dû à l'exploitation forestière ou à l'utilisation des forêts à des fins agricoles aggravent la grave érosion des sols et les problèmes de fourniture d'eau douce. Il faut leur apporter une aide renforcée tant technique et financière que de gestion afin qu'ils puissent faire les investissements nécessaires dans les ressources locales d'énergie renouvelable.

Les installations inadéquates réservées aux transports et aux télécommunications continuent de rendre la vie difficile aux petits États insulaires en développement. Des monopoles publics et privés perpétuent une triste situation dans laquelle le coût des télécommunications est très élevé et les transports maritimes et les services aériens internationaux rares et de mauvaise qualité. Davantage d'investissements dans ces secteurs – provenant évidemment de sources étrangères – sont nécessaires si on veut que ces États puissent participer au commerce et au développement dans le monde et en tirer profit.

Les petits États insulaires en développement sont peut-être éloignés, mais pas suffisamment pour ne pas être touchés par les fortes vagues de la mondialisation ou aux changements économiques fortuits survenant

dans d'autres pays. La crise financière en Asie, par exemple, a provoqué une baisse sensible du nombre de touristes dans les îles du Pacifique. Comme tous les autres pays en développement elles ont également besoin de renforcer leur capacité de surmonter les problèmes du monde interdépendant.

Les petits États insulaires en développement sont des membres responsables de la communauté des nations. Ils admettent que leur développement durable relève principalement de leur propre responsabilité. Combattre les caprices de la nature qui leur sont propres n'est pas le plus difficile. C'est un défi qu'ils acceptent. Il serait véritablement tragique de ne pas apporter l'attention et l'appui spécial qu'ils méritent.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Ellen Margrethe Loj, Secrétaire d'État, Ministre des affaires étrangères du Danemark.

**Mme Loj** (Danemark) (*parle en anglais*): Le Gouvernement danois s'associe à la déclaration qu'a faite la Finlande au nom de l'Union européenne.

La délégation danoise salue cet important examen du Programme d'action de la Barbade. C'est une occasion bienvenue qui est donnée à la communauté internationale de discuter des préoccupations des petits États insulaires en développement. Il incombe à la communauté internationale d'apporter une aide pour satisfaire les besoins spécifiques des petits États insulaires en développement. Ces besoins sont reconnus dans le Programme Action 21 et élaboré dans la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade, adoptés par la Conférence mondiale de 1994 sur les petits États insulaires en développement.

Le Danemark est conscient de la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement. Cette vulnérabilité est la conséquence, notamment, de leurs économies ouvertes et de taille restreinte, de leurs écosystèmes fragiles et de l'impact négatif sur l'environnement des activités humaines dans ce domaine, de même que de leur vive sensibilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Le Danemark porte un grand intérêt politique à ces questions. Il y a encore deux semaines, une conférence majeure d'une organisation non gouvernementale s'est tenue sur l'île de Ero. Le sujet portait sur les énergies renouvelables et les petites îles.

Le Danemark salue les efforts renouvelés entrepris par les petits États insulaires en développement et par la communauté internationale pour faire respecter les engagements pris au titre du Programme d'action de la Barbade. Trois questions sont importantes dans le renforcement de l'application du Programme d'action de la Barbade : premièrement, la détérioration continue du milieu marin et ses effets à long terme sur la diversité biologique marine et la santé humaine; deuxièmement, les questions difficiles liées à l'eau douce et à la dégradation des sols sur les petits États insulaires en développement; et, troisièmement, l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles qui sapent la base même de la production agricole.

Des efforts tendant à favoriser un environnement de nature à aider les petits États insulaires en développement à s'attaquer à ces questions afin de réaliser le développement durable doivent se voir accorder la priorité. Cependant, les questions les plus importantes sont celles de savoir comment on peut améliorer la situation en particulier des femmes et des groupes cibles les plus pauvres et comment on peut aider les petits États insulaires les moins avancés parmi les pays en développement.

Pour suivre le Programme d'action de la Barbade, le Danemark s'emploie activement à appuyer les activités que mènent des programmes multilatéraux sur l'environnement et le développement en partenariat avec les petits États insulaires les moins développés. Dans notre dialogue avec le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, une grande importance est attachée à leur coopération avec les petits États insulaires en développement, particulièrement en vue d'améliorer la situation des femmes et des groupes cibles les plus pauvres.

La Convention de Lomé est au coeur de la coopération entre l'Union européenne et les petits États insulaires en développement : pour la période allant de 1996 à 2000, l'Union européenne s'est engagée à contribuer à hauteur de plus d'un milliard d'euros à l'aide au développement en Afrique, aux Caraïbes et dans le Pacifique. Une haute priorité est accordée à l'appui aux femmes et aux groupes cibles les plus pauvres. L'Union européenne est de loin le plus

important partenaire en matière de développement des petits États insulaires en développement.

De plus, le Danemark oeuvre avec les petits pays insulaires en développement dans nombre de domaines qui favorisent l'application du Programme d'action de la Barbade. Qu'il suffise de mentionner l'appui institutionnel qu'il accorde dans les domaines des changements climatiques et des énergies durables ainsi qu'au Programme pour l'environnement du Pacifique Sud, à la Commission du Pacifique Sud pour l'application des sciences de la terre et à l'Université du Pacifique Sud.

Dans notre coopération avec le Programme pour l'environnement du Pacifique Sud, le Danemark appuie la coordination régionale dans le domaine des changements climatiques et renforce ainsi la capacité de négocier des petits États insulaires en développement. Grâce à la Commission du Pacifique Sud pour l'application des sciences de la terre et l'Université du Pacifique Sud, il appuie la mise au point d'outils efficaces de planification pour la planification du secteur de l'énergie dans les petits pays insulaires en développement en vue d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables. Le projet est mis en application par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Centre de coopération du PNUE, à Riso, au Danemark. Il importe d'ajouter que ces activités ont été menées par les petits États insulaires eux-mêmes et qu'elles entrent dans l'effort de coopération régionale déjà entrepris et ne nécessitent donc pas de nouvelles institutions.

Le Danemark appuie le travail relatif au développement accompli dans les Maldives grâce à son programme de crédits mixtes. Il contribue à la livraison et à l'installation dans la centrale électrique de Male d'un nouveau générateur diesel, qui permettra d'augmenter la fourniture en énergie dans les Maldives et, en même temps, de réduire l'utilisation d'une ancienne centrale électrique dommageable pour l'environnement. À Fuaah Mulaku, île éloignée des Maldives, le Danemark encourage la construction d'un port. Le projet est un élément clef du plan national de développement qui tend à accroître la durabilité économique de l'île.

Ce sont là quelques exemples de la forme de partenariat que nous entretenons. Pour terminer ma déclaration, j'aimerais une fois encore saluer l'occasion qui est offerte de focaliser l'attention des

membres sur les questions pertinentes et particulières aux petits États insulaires en développement. C'est une importante occasion pour chacun d'entre nous de renouveler notre volonté de renforcer l'application du Programme d'action de la Barbade et d'adopter une nouvelle déclaration politique à cet effet.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Franck Loy, Sous-Secrétaire aux affaires mondiales des États-Unis d'Amérique

**M. Loy** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de représenter les États-Unis pour participer à l'important examen du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui a été adopté il y a cinq ans à la Barbade. C'est également un plaisir d'accueillir la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga dans la famille des Nations Unies.

Les États-Unis entretiennent de longue date des relations étroites avec les petits États insulaires, en grande partie en raison de notre attachement commun aux principes du développement durable. Les États-Unis sont en partie un État insulaire, comportant des petites îles représentées dans leur délégation. Les États insulaires ont exprimé leur ferme désir de prendre en main leur avenir économique et de se brancher, si on peut dire, à la nouvelle économie mondiale. Le Programme d'action de la Barbade constitue un effort mondial en vue de poursuivre le développement durable. Cette vision doit devenir réalité.

Nous sommes conscients que la mondialisation suscite des craintes dans le cœur de beaucoup. Les petits États insulaires ont, cependant, beaucoup à y gagner, tout comme l'ont déjà fait les États-Unis et beaucoup de parties de l'Europe, d'Asie et de l'Amérique latine. Il est clair, cependant, que certains pays en développement y ont gagné plus que d'autres. Certaines des caractéristiques communes, que semblent partager par ceux qui ont le plus bénéficié de la mondialisation, comprennent la bonne gouvernance, une participation ferme et concrète aux délibérations internationales, des niveaux suffisants d'investissement et un environnement en bonne santé et bien protégé.

On en est venu à considérer fermement que la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement ne sont pas des buts

isolés. Ils sont entrelacés et doivent être poursuivis comme un tout, sinon aucun ne le sera véritablement.

Au moment de commencer l'évaluation des progrès réalisés dans les engagements pris à la Barbade et d'examiner les actions à prendre dans l'avenir, ma délégation tient à se pencher sur la démarche des États-Unis relative à trois questions qui sont liées au développement durable des États insulaires. Pour commencer, parlons des changements climatiques. Les États insulaires ne sont pas simplement vulnérables aux effets des changements climatiques. Pour beaucoup d'entre eux, c'est la question transcendante – la vie ou la mort. Certains ont déjà commencé à enregistrer certains impacts. D'après certaines sources l'élévation du niveau de la mer a commencé en raison de l'intrusion d'eau salée dans la distribution d'eau potable.

C'est un fait que les petits États insulaires ont le plus à perdre dans des changements climatiques et qu'ils sont parmi les moins aptes à trouver le moyen d'y mettre fin. Plus que tous autres États, ils ont besoin d'un accord international stipulant un système efficace en vertu duquel tous les pays du monde seraient encouragés à prendre des mesures destinées à mettre fin aux changements climatiques. De nombreux États insulaires ont déjà pris l'initiative de réduire leurs propres émissions, et il faut les féliciter pour leur leadership.

Les États-Unis oeuvrent énergiquement pour rendre la société plus efficace au niveau de l'énergie. Le gouvernement Clinton a alloué 1 milliard de dollars cette année à toute une série de technologies nationales liées au climat et a proposé d'investir 1,37 milliard dans ces mêmes technologies l'an prochain. Je crois pouvoir me dire convaincu que le Président des États-Unis est pleinement désireux de trouver les moyens, tant au niveau national qu'au niveau international, de réduire la menace que font peser les changements climatiques.

J'en viens aux pêcheries. La pêche côtière et en haute mer est une importante ressource vitale pour les pays insulaires. Il est impérieux que tous les États qui exercent la pêche utilisent ces ressources de manière durable. La plus importante mesure que des pays peuvent prendre à cette fin est de ratifier ou d'accéder à l'Accord des Nations Unies relatif à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs et à l'Accord

pour promouvoir le respect des mesures touchant la conservation et la gestion par les navires de pêche en hautes mers, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ces traités forment ensemble un cadre vital pour promouvoir la réalisation d'un développement durable de la pêche en mer.

Fort heureusement, beaucoup des petits États insulaires ont signé l'Accord sur les stocks de poissons. De fait, des 24 États qui l'ont ratifié, 13 sont des petits États insulaires en développement. Félicitons-les. Qui plus est, nous demandons aux pays qui ne l'ont pas encore fait de promptement ratifier ou d'accéder à l'accord de la FAO lié au respect.

Un mot maintenant au sujet des récifs coralliens. L'une des plus grandes tragédies écologiques survenues ces récentes années est celle de la dégradation continue des récifs coralliens autour du monde. Ces écosystèmes sont critiques pour les pays insulaires : ils génèrent le tourisme, favorisent une pêche productive et agissent comme tampons contre les dommages dus aux cyclones et à l'érosion des côtes. Plus tôt cette année, nous avons publié un rapport sur l'état des récifs coralliens, qui souligne qu'en 1998 ces récifs ont, partout dans le monde, souffert d'un blanchiment et d'une mortalité qui sont parmi les plus graves et les plus étendus enregistrés à l'époque contemporaine. Le rapport conclut qu'une élévation des températures de la surface de la mer, induite par un réchauffement mondial, semble être un facteur significatif. À la Barbade, le Gouvernement des États-Unis a proposé qu'une initiative internationale soit prise en faveur des récifs coralliens. Depuis lors, je note avec satisfaction qu'elle s'est transformée en une importante instance où sont examinées les menaces qui pèsent sur les récifs coralliens.

Ce sont là, trois des nombreuses questions pressantes qui entravent les progrès des pays insulaires vers le développement durable. Nous devons travailler ensemble pour les régler. Il faut trouver les moyens d'attirer l'intérêt et les ressources du secteur privé. Les îles doivent, avec l'aide de la communauté internationale, construire leur propre capacité de faire face à ces problèmes. Nous continuerons d'apporter notre coopération amicale à l'examen de ces questions.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Valentino Martelli, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Italie.

**M. Martelli** (Italie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je salue les trois nouveaux États Membres de l'ONU : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga.

Mme Hassi, Ministre de la Finlande pour l'environnement et le développement de la coopération a pris la parole hier au nom de l'Union européenne. L'Italie souscrit sans réserve à sa déclaration.

Depuis toujours, l'Italie appuie fermement l'Alliance des petits États insulaires. Elle a une énorme expérience des problèmes liés à l'environnement. Ses vastes régions côtières et ses petites îles se caractérisent par des écosystèmes fragiles. Par exemple, Venise, l'une des plus belles villes du monde, est en permanence menacée par les hautes mers. Les relations amicales qu'entretient l'Italie avec les petits États insulaires en développement se sont renforcées en raison des nombreux aspects et problèmes que nous partageons. L'Italie est prête à mettre toute son expertise à leur disposition. Elle continuera de faire fermement campagne pour les besoins des petits États insulaires dans toutes les instances, notamment à l'Union européenne et aux Nations Unies. Ensemble, nous avons pu lutter et remporter nombre de batailles pour la démocratie et le respect mutuel, pour la transparence, la participation et l'ouverture de même que contre l'exclusion.

Au cours des deux dernières décennies, l'opinion publique internationale a fait part des soucis croissants qu'elle éprouve face à la dégradation de notre planète. Les petits États insulaires en développement sont l'un d'entre eux. En Italie comme dans d'autres pays certains appellent à l'action internationale concertée d'une ampleur mondiale. Ils veulent que soient adoptées des mesures efficaces de nature à améliorer la vie des générations futures, mais également le monde où elles vivront. La communauté internationale ne doit rien négliger pour empêcher que ne se renouvellent des tragédies comme celles qu'ont provoquées l'*Exxon Valdez* et l'*Amoco Cadiz*.

L'Italie a exprimé maintes fois sa préoccupation au sujet de l'immense dommage que l'homme inflige à notre planète. Nous mettons en danger de façon irréfléchie les vies humaines, des surfaces considérables de terres et de magnifiques villes, mers et paysages. Comme l'a écrit Jean-Jacques Rousseau, entre les mains du Créateur tout est parfait, entre les mains de l'homme tout se dégrade. Comme les

changements climatiques, l'élévation du niveau des mers, la dégradation des sols, la sécheresse, les catastrophes naturelles menacent aussi nos vies et celles des petits États insulaires en développement. En raison de ces menaces, le nombre des pauvres augmente. La pauvreté peut et doit néanmoins être éliminée. L'Italie est prête à faire sa part.

Le Programme d'action de la Barbade, si prometteur, ne s'est pas traduit pour les petits États insulaires en développement par une augmentation sensible de l'aide financière. Pas plus qu'il n'a été appliqué efficacement. Davantage de ressources et une meilleure coordination sont nécessaires. Les pays donateurs et les pays bénéficiaires doivent s'engager à poursuivre les mêmes buts. Pour ce faire, il faut tirer au mieux parti de cette session extraordinaire.

L'Italie souligne depuis longtemps la vulnérabilité des petits États insulaires en développement aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer. Elle est consciente de ses responsabilités à l'égard de ces petits États dans leur recherche d'un développement durable. Chaque fois qu'une catastrophe naturelle a frappé, l'Italie est montée en ligne pour apporter des secours d'urgence et une aide destinée au redressement des pays touchés. L'année dernière, elle a commencé un programme destiné à faciliter l'accès des petits États insulaires en développement aux techniques de pointe relatives à la simulation des changements climatiques. Elle a fermement appuyé le Colloque sur le développement de mécanismes écologiquement rationnels dans les Îles Marshall, qui a eu lieu en juillet dernier. Elle a organisé un cours de formation sur la planification de l'énergie à l'intention des petites îles pour développer leur potentiel d'une utilisation d'énergie non polluante, l'exploitation de sources renouvelables et leur poursuite d'un développement durable.

Je suis heureux d'informer les membres de l'Assemblée que l'Italie contribue annuellement à hauteur d'un demi-million de dollars à un projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) relatif à la préservation du patrimoine culturel des petits États insulaires en développement.

Enfin, je suis heureux de pouvoir annoncer ici que le Gouvernement italien vient d'approuver des contributions financières à deux programmes tendant au développement durable des petits États insulaires en

développement : l'un est la phase deux du projet pour le réseau mondial informatique du Programme d'action de la Barbade, le Réseau informatique des petits pays insulaires en développement; l'autre est un programme du Département des affaires économiques des Nations Unies pour renforcer la capacité de l'administration publique et de la fonction publique ainsi que pour favoriser la coopération régionale dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes.

L'aube du nouveau millénaire offre l'occasion unique de procéder à des changements dus de longue date dans les types d'activités que nous entreprenons. Le processus dans son ensemble doit être allégé. Il faut s'attaquer à des projets plus simples et faire en sorte que l'aide soit accordée plus rapidement et plus efficacement. Les contributions ne doivent pas servir à entretenir des bureaucraties gonflées et des organisations aux effectifs pléthoriques. Pour obtenir un impact plus direct et plus important, l'attention doit être portée sur les petits centres et les localités locales.

Passons des mots creux à des faits. Le temps est maintenant venu de passer à l'action. C'est ici qu'on peut le faire. Il faut convenir d'un examen et d'une évaluation réalistes et efficaces du Programme d'action de la Barbade. Les petits États insulaires en développement doivent se voir accorder tout l'appui qu'ils méritent à juste titre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Clement Leo, Sous-Ministre des affaires étrangères de Vanuatu.

**M. Leo** (Vanuatu) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que d'avoir l'occasion de faire une brève déclaration au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Vanuatu.

Cinq ans après la première conférence sur les petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994, les membres se réunissent de nouveau ici pour examiner les progrès et réalisations auxquels ont abouti les efforts entrepris pour parvenir à un développement durable. Nous avons confirmé conjointement notre volonté commune, exprimée dans les engagements pris à Rio de Janeiro le 22 juin 1992 et à la Conférence sur les petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994, en vue de garantir la promotion de la paix, du développement et de la protection de l'environnement.

Le besoin de se pencher spécialement sur les problèmes environnementaux et économiques faisant obstacle au développement durable des petites îles a été explicitement reconnu par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement lors du Sommet de la Terre. Dans le Chapitre 17 du Programme d'action pour le développement durable, Action 21, adopté à Rio, le cite comme étant l'un des volets du programme où de nouvelles démarches sont requises pour la gestion et le développement aux niveaux nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux.

C'est un fait que les difficultés qu'ils rencontrent, ne sauraient être effectivement surmontées individuellement par les petits États insulaires sans la coopération et l'aide concrètes de la communauté internationale. La recommandation faite au Sommet de la Terre de convoquer une conférence pour examiner les problèmes particuliers aux petits États insulaires en développement a été jugée appropriée pour mettre au point un programme d'ensemble destiné au règlement des problèmes que rencontrent les petits États insulaires en développement.

Il convient de reconnaître que le Programme d'action de la Barbade est axé sur la promotion du développement durable, sans toutefois méconnaître que les conditions environnementales souvent difficiles et des bases financières plutôt étroites sont parmi les principaux facteurs qui limitent les options du développement des petits États insulaires en développement et mettent en danger leur patrimoine culturel, riche et varié. En tant que petits États insulaires en développement, la poursuite de notre développement dépend de façon critique de la pleine exploitation de nos ressources marines et terrestres.

La République de Vanuatu connaît les mêmes problèmes que d'autres petits États insulaires en développement. L'exiguïté, l'éloignement et la relative pénurie de ressources et notre lieu géographique où les catastrophes naturelles sont courantes, nuisent à notre développement et à nos ressources naturelles sur lesquelles il repose. Pays insulaire, le Vanuatu est généralement vulnérable aux conditions environnementales hostiles et aux phénomènes tels que les cyclones, les glissements de terrains et les éruptions volcaniques auxquels il est périodiquement exposé. Les conditions relativement uniformes du climat et des sols limitent habituellement la production agricole à

quelques récoltes et le rendent fortement dépendant de l'importation d'autres produits.

Les aspects environnementaux des questions qui viennent d'être examinées sont nombreux. Malgré les difficultés auxquelles elle fait face, la République de Vanuatu a accordé une attention toute particulière à certains domaines de l'application du Programme d'action en favorisant la protection efficace des ressources dans les sphères particulières suivantes.

S'agissant des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, recourant au Programme d'assistance en cas de changements climatiques touchant les îles du Pacifique, le Vanuatu a créé un comité national sur les changements climatiques, connu sous le nom de Comité consultatif national pour les changements climatiques afin d'offrir des avis techniques et d'appliquer la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Comité fait appel à l'expertise des services clefs du Gouvernement. Les initiatives prises à l'origine dans le cadre du programme portaient sur le renforcement de l'étude des questions relatives aux changements climatiques et aux scénarios à venir. Notre communication nationale destinée à la conférence des parties à la Convention-cadre est maintenant terminée et elle lui sera présentée le mois prochain à Bonn.

S'agissant de la gestion des déchets, le Vanuatu a reçu l'aide de la Communauté européenne et du Programme relatif à l'environnement régional dans le Pacifique Sud pour améliorer sa gestion des déchets et minimiser les mesures et les stratégies. Cet appui nous aidera à faire progresser nos stratégies de gestion nationale des déchets dans les zones urbaines et rurales et à mettre en place un cadre juridique pour établir la caractérisation et la minimisation durables des déchets.

Eu égard aux ressources côtières et marines, l'appui vient des institutions régionales et bilatérales pour promouvoir la protection, la restauration et l'utilisation durable de nos récifs coralliens et autres écosystèmes. En 1997, le Vanuatu a participé à l'Année des récifs coralliens et à l'Initiative internationale pour les récifs coralliens, campagnes qui ont abouti à la mise au point et à la promotion, à tous les niveaux de la communauté, de la conservation et de la protection des récifs coralliens qui sont les protecteurs naturels de nos fragiles écosystèmes marins, dont notre population dépend grandement pour son alimentation et son développement économique.

Pour les ressources en eau douce, ce problème a fait l'objet d'une étude de la diversité biologique du pays. Une assistance technique a été fournie pour aider le Vanuatu à mener cette étude. Les résultats montrent que le Vanuatu compte dans ses sources d'eau douce beaucoup plus d'autres nouvelles espèces sauvages qu'il ne le suspectait. Sur la base de cette information, une politique de gestion de l'eau douce sera mise sur pied afin de prendre en compte les divers écosystèmes des eaux douces du Vanuatu.

Dans le domaine de la biodiversité, dans le cadre d'ensemble de la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, par le truchement des services consultatifs techniques, aide la République de Vanuatu grâce au Fonds pour la protection de l'environnement afin qu'elle puisse formuler et mettre en oeuvre sa stratégie nationale pour la biodiversité et le plan d'action. En même temps, nous sommes sensibles au Programme de la conservation de la biodiversité pour le Pacifique Sud, qui a permis au Vanuatu de créer des zones importantes de son patrimoine naturel, qui sont protégées et gérées par les parties prenantes aux ressources. On apprécie comme il convient l'aide qui a été apportée, et on attend avec intérêt de recevoir une aide continue pour être à même de développer d'autres régions d'une importance similaire.

Concernant les mécanismes législatifs, avec l'aide de la Banque asiatique pour le développement, la République de Vanuatu a préparé une loi sur la gestion des ressources et de l'environnement qui tient compte des questions de l'environnement la concernant. Elle a également revu ses mécanismes juridiques sectoriels par rapport aux principes du développement durable. Cet examen comprend la mise sur pied d'une politique forestière.

En 1994, Vanuatu a accédé au Protocole de Montréal et à la Convention de Vienne, et il a aussi récemment signé la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse. Il reconnaît que ce sont là des domaines de véritable préoccupation pour le pays, et il ne ménage aucun effort – bilatéraux et par le truchement du Secrétariat de la Convention – pour assumer les responsabilités qui lui incombent au titre de la Convention. C'est un domaine qui exige des apports techniques et financier de la part des organisations concernées afin d'épauler ces responsabilités.

Quant aux institutions et aux capacités administratives, reconnaissant que les capacités nécessaires à l'application du Programme d'action sont insuffisantes, Vanuatu s'est efforcé avec ses partenaires bilatéraux d'offrir des cours de formation à ses responsables techniques afin qu'ils puissent dispenser des cours de compétence dans les domaines techniques comme les changements climatiques et la caractérisation et la minimisation des déchets. Il s'agit de domaines dans lesquels nous ne disposons pour le moment ni de la technique ni de la capacité financière pour en traiter nous-mêmes. En même temps, nous louons les efforts faits par le gouvernement au titre du programme de réforme d'ensemble. Au titre du programme, le Gouvernement, attaché à la bonne gouvernance et à la transparence, a pris la difficile et pénible décisions de réduire sa main-d'oeuvre afin de la rendre économiquement durable.

Si des progrès ont été réalisés à Vanuatu, bien que lentement, depuis l'adoption en 1994 du Programme d'action, beaucoup d'obstacles doivent être surmontés si on veut que le Programme soit efficacement mis en oeuvre. Les activités que nous avons arrêtées améliorent le mécanisme d'application des programmes et des objectifs prioritaires, pour les rendre conformes à ceux du système des Nations Unies; améliorent l'alignement des activités des Nations Unies avec celles des organisations et gouvernements régionaux; améliorent la capacité des indicateurs servant à mesurer, en collaboration avec d'autres pays et des organisations régionales, l'efficacité de la mise en oeuvre des accords et décisions internationaux des institutions du système des Nations Unies; et assurent la mise en oeuvre d'une participation d'ensemble des États et des parties prenantes au développement d'initiatives et d'accords régionaux.

Pour terminer, Vanuatu note avec intérêt que la Réunion des représentants des donateurs et des petits États insulaires en développement, qui a eu lieu en février dernier, a été un pas vers ce qui pourrait être fait pour traiter des questions bilatérales, régionales, sous-régionales et internationales. Il faut amener les petits États insulaires en développement et les donateurs à poursuivre leurs efforts pour mettre en oeuvre les décisions qui ont été prises. Même si Vanuatu n'a pas participé à cette réunion, ses domaines prioritaires accordent une large place avant tout aux besoins qui exigent une nouvelle assistance technique

et financière. Il a besoin de l'appui des donateurs dans les efforts qu'il mène pour traiter de ces besoins.

En approchant de la fin de ce siècle, il serait bon de voir les efforts de coopération en faveur du développement durable que les petits États insulaires en développement et les pays donateurs ont déjà amorcés se poursuivent au cours du prochain millénaire. Ces efforts doivent être renforcés et leurs objectifs traduits dans la pratique par toutes les parties.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ricardo Castañeda-Cornejo, Chef de la délégation salvadorienne.

**M. Castañeda-Cornejo** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de féliciter et de saluer les nouveaux États Membres de l'Organisation : Kiribati, Nauru et Tonga.

En adoptant à la Barbade en 1994 la Déclaration et le Programme d'action de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, la communauté internationale a mis à l'épreuve l'alliance mondiale pour le développement durable qui a été arrêtée au Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro en 1992. À chacune de ces conférences les États insulaires et la communauté internationale ont été invités à s'attaquer aux problèmes dans leur ensemble et de reconnaître les caractéristiques des petites îles qui les rendent particulièrement vulnérables et, qui partant, méritent de recevoir une coopération internationale afin qu'elles puissent faire face aux défis plus nombreux de la mondialisation et de l'interdépendance économique.

Cinq ans plus tard, il convient d'admettre que certains changements concrets ont eu lieu dans le domaine de l'environnement, même si beaucoup reste à faire pour résoudre les problèmes énormes et complexes qui se posent dans la sous-région. Ces dernières années ont été source d'expériences qui méritent d'être explorées en profondeur. Il faut mentionner, par exemple, les efforts entrepris par les pays des Caraïbes pour mener à bien des plans conjoints en vue de s'adapter aux changements climatiques; un projet relatif à la surveillance de l'élévation du niveau de la mer dans onze pays du Pacifique; la conception et l'application de mesures conjointes pour promouvoir le tourisme durable; l'adoption d'une stratégie liée à l'Initiative internationale relative aux récifs coralliens; et la mise en place de nouvelles politiques concernant les

pêcheries et la négociation d'accords régionaux sur la pêche.

Conscient de l'importance de ces efforts, El Salvador estime nécessaire d'attirer l'attention sur le fait que l'aide bilatérale et multilatérale fournie aux petites îles tend à diminuer depuis 1994, lorsque les principales activités économiques se sont fait jour à la suite de la Conférence de la Barbade. Suite à cette baisse, nombre des économies des États insulaires vulnérables continuent de se ressentir de l'impact des difficultés mondiales d'ordre financier et des pressions qui tendent à inciter les intéressés à focaliser leur attention sur la croissance à court terme au détriment de la durabilité à long terme.

Comme les petits États insulaires, les pays d'Amérique centrale, et El Salvador en particulier, sont vulnérables aux catastrophes naturelles et environnementales, particulièrement aux cyclones, aux phénomènes d'El Niño et La Niña et autres catastrophes naturelles, telles que les ouragans George et Mitch, qui ont considérablement endommagé l'infrastructure productive de la région et causé des pertes humaines. Il importe donc grandement que la communauté internationale redouble d'efforts pour traiter, à titre prioritaire, des projets pertinents et des initiatives qui sont en cours de discussion dans diverses instances financières et instances relatives à la coopération internationale.

Un autre des importants problèmes qui se posent aux petits États insulaires est lié au fait que, en raison de leur taille et de la densité de leur population, les petits États insulaires en développement rencontrent d'énormes difficultés dans la gestion des déchets. Les installations de traitement des eaux sont insuffisantes, ce qui contribue au déversement dans la mer d'eaux usées et crée un cercle vicieux ayant un impact négatif sur deux principales industries de ces États – tourisme et pêche. Ces industries exigent également une gestion attentive si l'on veut éviter la détérioration ou l'épuisement final des ressources dont ils dépendent.

L'aggravation de ces problèmes ne fait que détériorer la situation des ressources en eau douce, car nombre de petits États insulaires qui souffrent d'une pénurie dans ce domaine n'ont guère de moyens d'y remédier. Ils disposent d'une quantité limitée en eaux de surface et en eaux souterraines, en particulier dans les îles et atolls volcaniques, lesquels, avec une

urbanisation croissante, augmentent la demande et contaminent la fourniture en eau.

Ce scénario attristant tombe également dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, qui menacent profondément de modifier les économies des petits États insulaires et de nuire aux efforts qu'ils font pour promouvoir le développement durable. Les récents événements survenus dans le processus de la libération du commerce montrent que les préférences spéciales réservées au commerce, qui permettent aux petits États insulaires d'exporter leurs produits agricoles traditionnels vers les pays développés à des prix protégés, ne tarderont pas à prendre fin. Sans ces préférences, les petits États insulaires n'ont guère d'espoir de voir leurs produits faire concurrence sur les marchés agricoles mondiaux aux exportations à grande échelle des autres pays. Il faut donc examiner le Programme d'action de la Barbade et se pencher promptement à cette session sur les questions touchant au commerce et au développement durable.

Pour terminer, le Gouvernement salvadorien, en tant que l'un des membres à part entière de l'Association des États des Caraïbes, renouvelle son appui au projet de résolution qui reconnaît la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale dans le contexte du développement durable. Il estime qu'elle est fondamentale dans la recherche de solutions multilatérales aux problèmes auxquels devront faire face les petits États insulaires en développement, en particulier dans les Caraïbes, dans l'édification de sociétés durables au cours du nouveau millénaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Norman Pino, Chef de la délégation vénézuélienne.

**M. Pino** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation vénézuélienne souhaite dire combien elle est heureuse de la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

À la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la communauté internationale avait confirmé qu'elle était consciente du fait que les petits États insulaires en développement font face à de réels obstacles dans la réalisation de leur développement durable et qu'ils avaient donc besoin de

l'appui de tous. À sa septième session, la Commission sur le développement durable en est venue également à la conclusion que l'application sans réserve, effective et à long terme du Programme d'action de la Barbade exigeait la coopération résolue de la communauté internationale.

En dépit des progrès qui ont été faits depuis la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, il y a cinq ans, la communauté internationale n'a cependant pas acquis les mécanismes efficaces d'ordre financier qui permettraient de mettre à la disposition des petits États insulaires en développement des ressources financières additionnelles, conformément aux dispositions d'Action 21 et du Programme d'action de la Barbade. Il est vraiment préoccupant de noter la baisse annuelle de l'aide publique au développement à un moment où il est demandé de façon plus urgente que jamais aux pays en développement de participer au commerce international sur un pied d'égalité.

C'est pourquoi il importe de faciliter l'intégration des petits États insulaire à l'économie mondiale en renforçant leurs capacités, en favorisant le transfert de la technologie et en favorisant les investissements privés afin de les aider à relever les défis que leur pose la mondialisation des marchés.

Le Venezuela, dont les côtes s'étendent sur 3 500 kilomètres et qui compte 70 îles et îlots dans la mer des Caraïbes, attache une importance particulière à cette région. Son attachement aux petits États insulaires des Caraïbes demeure inébranlable et se traduit dans divers projets de collaboration et de coopération dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, des finances, de la technologie, du commerce et de la culture, que ce soit au plan bilatéral ou dans le cadre du Groupe des quatre, avec le Mexique et la Colombie.

Malgré les difficultés qui ont assailli l'économie vénézuélienne dans les années qui ont suivi l'adoption de la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action, le Gouvernement vénézuélien s'est efforcé sans relâche d'apporter une contribution spéciale en solidarité avec les petits États insulaires de la mer des Caraïbes. Dans ce contexte, il a lancé un Programme de coopération pour les Caraïbes, dont le but spécifique est de satisfaire les besoins de la région sur une base bilatérale. Le Programme a été actif dans divers secteurs, comme l'aide d'urgence en cas de

catastrophes naturelles, le développement de l'infrastructure et la construction de logements.

De même, par le biais de l'Accord de coopération dans le domaine de l'énergie pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, plus connu sous le nom d'Accord de San José, Le Venezuela a poursuivi avec le Mexique ses travaux d'aide au développement dans la sous-région des Caraïbes, conscient de ses besoins particuliers. Haïti, la Barbade et la Jamaïque participent actuellement à ce programme, qui offre des conditions financières préférentielles pour les projets que choisit le pays bénéficiaire conformément à ses priorités nationales. Le 3 août, ce programme a été reconduit pour une nouvelle année sur la base de termes identiques, ce qui représente 25 ans depuis que le Venezuela a commencé à participer à ce travail.

Pour cette raison, le Venezuela se joint à l'appel lancé à l'Assemblée par les petits États insulaires en développement pour qu'un effort plus large et plus cohérent de développement de la coopération soit entrepris. Les vulnérabilités particulières à ces États étant maintenant reconnues internationalement et nos travaux guidés par une volonté cohérente d'agir, il est temps pour la communauté internationale d'unir ses efforts.

Dans ce contexte, il convient de noter que le Venezuela, qui reconnaît également les besoins spéciaux des économies de la région en raison de leur exigüité et de leur nature insulaire, a entrepris d'ouvrir son commerce sur une base de non-réciprocité qui jette les bases d'un efforts d'intégration à long terme. De même, le Venezuela a systématiquement favorisé une action commune sensible aux caractéristiques spécifiques des économies locales en ce qui concerne l'exportation des bananes, conscient que la mondialisation et les règles du libre commerce ne doivent pas freiner le processus de développement.

Le Venezuela est l'un des membres fondateurs de l'Association des États des Caraïbes, dans le contexte de laquelle il a coopéré en particulier dans les domaines du tourisme, du commerce et des transports, qui sont des domaines prioritaires pour le développement de la région. Le Venezuela est également un membre observateur de la Communauté des Caraïbes, avec laquelle il a également un accord concernant le commerce et les investissements.

La conception et l'application de stratégies rationnelles de développement régional dans les

Caraïbes leur permettront d'exploiter plus efficacement leurs ressources humaines, naturelles, financières et institutionnelles et les occasions de s'ouvrir grâce au processus de mondialisation. Il appuie donc la décision de reconnaître la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale dans le contexte du développement durable, prenant en compte les caractéristiques singulières et spécifiques de la mer des Caraïbes et favorisant la gestion et le développement durable de ses ressources destinées au bien-être social et économique des habitants de la région.

Le Venezuela appuie aussi l'initiative tendant à créer dans les Caraïbes une zone durable touristique, qui est promue par l'Association des États des Caraïbes (AEC). La réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'AEC, tenue en avril en République Dominicaine, a suscité la volonté de forger une plus grande unité politique et commerciale entre les membres au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Le Venezuela prêtera de tout coeur son aide à ce processus et est contraint, de par ses convictions et la force des circonstances, de faire de la région des Caraïbes l'un des principaux éléments moteurs de sa politique étrangère.

Pour terminer, la délégation vénézuélienne souhaite confirmer son appui à la mise en oeuvre des objectifs du Programme d'action de la Barbade.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais donner maintenant la parole à S. E. M. Hans Linton, Chef de la délégation suédoise.

**M. Linton** (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède se félicite de l'occasion qui lui est offerte de participer à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action de la Barbade, qui a lieu dans le contexte des efforts effectués continûment au plan international pour promouvoir le développement durable. Hier, le Ministre de l'environnement et du développement de la coopération, a pris la parole au nom de l'Union européenne, discours auquel la Suède souscrit évidemment.

Pour les petits États insulaires en développement, la nécessité d'intégrer les problèmes environnementaux qui se présentent dans tous les domaines à l'ensemble du calendrier politique est manifeste et la notion du développement durable présente un défi concret et effectif. Il ressort du processus que l'impact de la dégradation de l'environnement sur les petits États insulaires en développement est bien réel et qu'il

entraîne le plus souvent des incidences socioéconomiques. On est conscient de ces faits, qui concernent 10 pays des Caraïbes.

Dans ce contexte, le principe de Rio « responsabilité commune mais différenciée » des États mérite d'être de nouveau souligné, car le processus du développement loin d'être statique mais implique un changement dans les rôles et des relations évolutives au sein de la communauté internationale.

La Suède salue donc la détermination dont font preuve les petits États insulaires en développement en participant à cette session extraordinaire pour mobiliser des ressources, faciliter la participation et le partenariat et pour promouvoir la durabilité dans leurs efforts de développement.

La Suède est fermement attachée à la poursuite de la coopération internationale dans le développement et compte parmi les pays qui atteignent la cible convenue de 0,7 % du produit national brut en faveur de l'aide publique au développement. La baisse constante dans le volume mondial de l'aide au développement est donc alarmante, particulièrement dans le contexte des conditions de vie qui s'aggravent pour les gens les plus pauvres des pays les moins développés, certains vivant dans les États insulaires en développement.

La coopération de la Suède en matière de développement tend à réaliser un plus haut niveau de vie et des conditions plus justes pour les populations pauvres, à faire en sorte que leurs besoins fondamentaux soient satisfaits et qu'ils puissent participer aux décisions politiques qui déterminent la façon dont la société évolue. Un objectif spécifique est de promouvoir la gestion prévoyante des ressources naturelles et le principe de l'environnement. La durabilité de l'environnement fait donc partie intégrante de toute la coopération de la Suède en matière de développement.

La Suède contribue également aux travaux du Fonds pour la protection de l'environnement, en tant que l'un des principaux donateurs et membre du Conseil des directeurs. Le Fonds pour l'environnement mondial cofinance des projets dans plus de 25 petits États insulaires en développement, principalement axés sur la conservation et la restauration de la diversité biologique et sur des questions liées aux changements climatiques, y compris leurs causes profondes. Par exemple, dans la République du Cap-Vert, la Réforme du secteur de l'énergie et de l'eau et le projet de

développement favorise les technologies liées aux énergies renouvelables comme l'énergie solaire et éolienne, en vue de réduire la dépendance des combustibles fossiles importés. Dans ce projet, cofinancé par le Fonds pour l'environnement mondial, le secteur privé participe à l'édification d'une capacité locale pour fournir, maintenir et installer des systèmes générés à l'énergie éolienne.

Comme l'a souligné la représentante de l'Union européenne dans la déclaration qu'elle a prononcée hier, ces partenariats, avec le secteur privé ou les organisations non gouvernementales, peuvent offrir des possibilités inexplorées aux efforts entrepris pour parvenir au développement durable. La Suède continuera de promouvoir de tels partenariats dans les diverses institutions multilatérales par le biais desquelles notre aide au développement est acheminée vers le renforcement de l'application du Programme d'action de la Barbade.

La Suède attend le moment de poursuivre la coopération internationale et d'améliorer la coordination aux fins d'appuyer l'engagement politique qui a été pris à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wolken Vural, Chef de la délégation de la Turquie.

**M. Vural** (Turquie) (*parle en anglais*) : Cinq années se sont écoulées depuis la Conférence de la Barbade, et il est maintenant clair que nos prédictions initiales relatives au développement durable des petits États insulaires en développement se sont avérées. Ces États se trouvent dans l'une des régions les plus vulnérables du monde. Ils doivent faire face à plus que leur part de menaces naturelles et environnementales, mais sans même véritablement avoir le temps de souffler. Ces énormes problèmes dépassent la capacité de ces pays vulnérables à s'y attaquer seuls. Il est vrai que la mondialisation et la libéralisation du commerce offrent des occasions sans précédent à la plupart des pays. Les économies de faible taille des petits États insulaires en développement sont, néanmoins, aptes à faire face aux difficultés en réalignant leurs structures avant d'avoir à souffrir d'un brusque ralentissement. Beaucoup craignent que la mondialisation ne se traduise par un raz-de-marée, fût-ce sous une forme différente.

Les petits États insulaires en développement ont, certes, faits des progrès sensibles vers la réalisation des priorités et des objectifs du Programme d'action de la Barbade. Ils ont mené à bien les réformes économiques et sociales à long terme. Ces réformes ont touché et influencé les changements dans les relations entre les peuples et leur gestion des ressources naturelles qui les entourent.

À la suite de l'élan généré au Sommet de Rio, il est satisfaisant de noter que les petits États insulaires en développement ont une approche nouvelle pour examiner la notion du développement. Aujourd'hui les gouvernements, le monde des affaires, les organisations non gouvernementales et autres groupes majeurs, de même que les citoyens et en particulier les femmes, prennent part à ce processus. Il est réconfortant de noter que nombre de petits États insulaires en développement occupent une place élevée dans l'indice relatif au développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Cela atteste des politiques rationnelles que suivent ces pays. Il est essentiel de compléter leurs efforts en leur apportant une aide internationale. Il est également important que les petits États insulaires en développement achèvent leurs stratégies nationales pour le développement durable. Des stratégies régionales appropriées seraient très utiles. Ces stratégies doivent cerner les priorités sur des bases régionales et sous-régionales.

Une leçon peut être tirée des programmes actuels, comme le Fonds mondial pour le développement. Dans ce contexte, la participation du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec les petits États insulaires en développement à la gestion avisée des conventions sur l'environnement, au programme régional relatif aux mers et au programme mondial d'action offre une précieuse base au renforcement de la coopération avec les petits États insulaires en développement.

Le tourisme au XXI<sup>e</sup> siècle sera la plus grosse industrie de la planète. Parallèlement à cette croissance et à cette ampleur phénoménales, l'industrie touristique devra assumer également une plus grande responsabilité compte tenu de son énorme impact. On s'accorde généralement à reconnaître que les petits États insulaires en développement sont plus vulnérables aux effets du tourisme que les pays d'autres destinations. Un plus grand appui économique et technique est par conséquent nécessaire pour faire en

sorte que le développement du tourisme dans ces États puisse être durable. Les recettes générées par le tourisme doivent être distribuées équitablement entre les communautés. L'environnement naturel et le patrimoine culturel sont parmi les fondements d'une industrie touristique prospère. Priorité devrait être accordée à la protection et à la préservation de ces biens.

La Turquie appuie toute mesure destinée à améliorer l'aptitude des petits États insulaires en développement à relever les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les systèmes d'alerte précoce. De nouvelles installations de gestion des déchets devront être mises en place dès que possible pour éviter toute nouvelle dégradation des ressources côtières et marines. L'amélioration de l'évaluation et de la planification d'une gestion intégrée des ressources en eau douce et la gestion des sols revêtent un caractère urgent. Les ressources devront être mobilisées en faveur de la génération d'énergies renouvelables. Nous devons aider les efforts de développement entrepris actuellement vers des directions durables plus nombreuses.

La Turquie compte environ 7 405 kilomètres de côtes et tire une proportion sensible de ses revenus du tourisme. Elle est sensible aux pressions environnement et sociales similaires. Elle fait face à des calamités naturelles qui lui sont propres. Elle comprend donc très bien les besoins des petits États insulaires en développement.

La Turquie est prête à apporter sa part dans le décaissement de ressources financières nouvelles et additionnelles et suffisamment prévisibles. Elle sait que le facteur temps est essentiel

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Amraiya Naidu, Chef de la délégation des Fidji.

**M. Naidu** (Fidji) (*parle en anglais*): C'est un honneur et un privilège de prendre la parole à la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de la Barbade. Fidji souscrit aux déclarations qui ont été faites par le Groupe des 77 et l'Alliance des petits États insulaires au nom des petits États insulaires en développement.

Les redoutables défis que doivent relever les petits États insulaires en développement dans leur

quête d'un développement durable sont réels et bien connus des petits États insulaires en développement eux-mêmes mais également des membres de la communauté internationale, comme ils l'ont reconnu dans la déclaration de la Barbade il y a cinq ans. On dresse actuellement le bilan des engagements dont il avait été convenu, mais, hélas, très peu de progrès ont été faits dans l'application du Plan d'action. La communauté internationale l'a très peu appuyé, et les pays développés ne doivent pas demeurer des spectateurs après avoir initialement convenu du Programme d'action.

La délégation fidjienne note avec inquiétude que des ressources financières suffisantes, prévisibles, nouvelles et additionnelles n'ont pas été mobilisées par la communauté internationale pour appuyer l'application du Programme d'action de la Barbade. Les petits États insulaires s'inquiètent du fait que la réduction continue de l'ensemble de l'aide publique au développement fait obstacle à l'application efficace du Programme d'action de la Barbade et invite donc les pays développés à honorer la cible internationalement convenue de 0,7 % de leur produit national brut en faveur de l'aide publique au développement afin d'aider sensiblement les petits États insulaires dans leur recherche du développement durable.

Fidji fait face à nombre de défis à court et à moyen terme dans sa réalisation d'un développement économique et social durable. En voilà quelques-uns : augmentation du niveau de l'investissement privé et création d'emplois pour les milliers de ceux qui tous les ans quittent l'école pour entrer sur le marché du travail; augmentation de la compétition dans les prix de base sur les marchés internationaux; réduction de la dette nationale; ajustement aux réalités d'une perte du commerce préférentiel – système préférentiel qui a servi à créer un important développement économique et social; et intégration des groupes désavantagés au processus de développement. Pour relever ces défis, le Parlement a approuvé un nouveau plan stratégique pour Fidji pour les années 1999-2001. Le Plan souligne les stratégies de nature à compléter le développement économique et social durable au vingt et unième siècle ainsi que les indicateurs positifs pour une reprise durable de l'économie.

Les politiques sectorielles ont été réalignées sur l'utilisation des ressources naturelles, le développement des industries basées sur les ressources humaines, la disposition d'infrastructures et autres

services d'intérêt public, et un élan additionnel à imprimer aux services sociaux, comme l'éducation, la santé et le logement. D'autres initiatives, y compris la réduction de la pauvreté, la prédominance des femmes dans le développement, le développement rural et urbain, et la gestion des catastrophes.

Il est très difficile d'appliquer efficacement tous les plans relatifs au développement durable lorsque les forces de la mondialisation ont un impact défavorable sur nos économies par le biais de l'accès au marché, l'érosion des préférences commerciales spéciales, le manque de capacité nationale pour rendre opérationnels les objectifs de développement durable du Gouvernement fidjien. Pour les petits États insulaires en développement, des préférences commerciales spéciales assurent la survie de leurs économies, mais, selon les normes de l'Organisation mondiale du commerce, elles constituent une violation de la liberté du commerce. La solution du développement durable des petites îles et, de fait, du monde en développement et du monde développé n'est pas simplement la libération du commerce, mais également la capacité de nos systèmes commerciaux mondiaux afin de mettre au point des règles et des mécanismes permettant aux pays de partager équitablement les bénéfices du commerce mondial. La délégation fidjienne demande donc à l'ensemble du système des Nations Unies et de la communauté internationale d'assurer un juste système commercial. Malgré tous ces efforts, les termes du commerce ne nous sont toujours pas favorables, et ils pourraient encore s'aggraver en raison de l'entrée en vigueur des règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Le caractère unique des petits États insulaires en développement ne saurait être trop souligné en termes d'exiguïté, d'éloignement et du fait qu'ils sont sujets aux forces destructrices de la nature comme les catastrophes naturelles, y compris les ouragans, les typhons, les cyclones, les séismes et autres changements climatiques. Les effets des catastrophes naturelles augmentent les dépenses du gouvernement par le truchement de programmes de reconstruction qui coûtent des millions de dollars, lesquels pourraient autrement être mieux utilisés dans les domaines de la conservation des ressources naturelles et des problèmes d'environnement aux fins de réaliser les objectifs de développement durable.

Fidji souscrit à l'appel lancé en faveur de la restriction des mouvements transfrontières impliquant

des cargos qui transportent des matières toxiques et dangereuses en empruntant nos eaux, conformément à la Convention de Bâle et au Programme d'action de la Barbade.

La restructuration de notre économie pour faire face à la mondialisation n'est pas simple. La participation du secteur privé et de la société civile est essentielle. Nous ne disposons pas, néanmoins, de la capacité d'attirer le niveau souhaité des investissements étrangers dont disposent les autres pays plus grands. Pour le développement durable des petits États insulaires en développement, un moyen permettant d'augmenter notre base de ressources est de recourir à l'exploitation des ressources marines.

À cet égard, ma délégation lance un appel à toute la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts que font les Fidji dans des domaines tels que la recherche océanographique et les données de base du développement, l'augmentation des frais d'accès à nos ressources halieutiques, la promotion, l'évaluation et la surveillance des investissements commerciaux dans les captures, le processus et la commercialisation afin d'augmenter la propriété et la gestion des activités commerciales liées à la pêche de nos populations, la coercition et la protection des ressources de nos océans, la recherche et le transfert de technologies pour évaluer les effets de l'exploitation et l'exploitation des ressources non biologiques sur les côtes et le milieu marin, pour n'en citer que quelques-uns.

Les Fidji se sont toujours efforcées dans la mesure de leurs capacités d'honorer leurs nombreuses obligations au cours des cinq dernières années, conformément au Programme d'action. La seule façon pour elles d'aller de l'avant maintenant est d'obtenir des partenaires de pays développés qu'ils s'engagent fermement, avec une volonté renouvelée et un sens des responsabilités, à veiller à la pleine application du Plan d'action de la Barbade.

Ma délégation invite donc les Nations Unies et les pays donateurs à aider les petits États insulaires en développement à réaliser les objectifs du développement durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hibert Wurth, Chef de la délégation du Luxembourg.

**M. Wurth** (Luxembourg) : Le Luxembourg se félicite de l'organisation de cette session

extraordinaire. Vous avez eu, hier, l'occasion d'entendre l'intervention du Chef de la délégation de la Finlande, qui s'est exprimé au nom des États membres de l'Union européenne, illustrant un engagement qui est bien sûr aussi le nôtre dans le domaine auquel nous nous consacrons en ce moment.

Cinq ans se sont écoulés depuis l'adoption du Programme de la Barbade, c'est le moment du premier bilan et d'un nouveau départ.

Le Luxembourg, en tant que petit pays, comprend la situation des petits États insulaires en développement et le sentiment aigu de vulnérabilité que peuvent éprouver des populations isolées par les eaux et ne disposant que de peu de moyens.

Certes mon pays est situé à l'intérieur des terres, et ne dispose pas de littoral. Il n'en reste pas moins qu'une petite entité vit par essence une existence à part, que ce soit à l'intérieur des terres ou entourée des mers. Il lui appartiendra de définir sa relation par rapport à son environnement. Briser l'isolement, se garder d'être submergé ou plus simplement d'être oublié. Ce sont là des démarches épuisantes et ce d'autant plus que le pays doit encore se développer. Le fait de se situer sur un important point de passage international peut être à la fois propice au développement économique, et difficile en raison des responsabilités de gestion et des risques qu'une telle situation peut comporter.

La définition et la mise en oeuvre des choix des petits États en développement se doivent d'être accompagnées de soins tout particuliers, car ces États ne peuvent guère se permettre de faire des erreurs. Les défis qu'ils affrontent peuvent sans doute offrir des opportunités, notamment dans le domaine du tourisme, mais les moyens limités autant que les contraintes liées à la géographie entraînent une fragilité intrinsèque et, en toute probabilité, durable. Il est donc parfaitement justifié de mettre en exergue, dans le cas des États insulaires, leurs difficultés et leurs interrogations, face à des phénomènes naturels dangereux et des évolutions économiques aux effets néfastes, en vue de mieux les saisir et de dégager des formes de coopération nouvelles. Ces États connaissent des angoisses fort spécifiques, et en même temps celles-ci ont souvent une dimension globale.

L'écho de nos travaux sera d'autant plus substantiel que les discussions auront bénéficié de l'apport d'un grand nombre de délégations, alors même

que beaucoup d'entre elles connaissent des préoccupations bien différentes.

Prise de conscience et prise en considération des problèmes d'autrui, d'aspects inconnus, ce sont là précisément les atouts maîtres de cette Organisation.

Il faut combattre l'ignorance autant que l'indifférence. Un bon niveau de connaissances est indispensable pour la mise en oeuvre d'une solidarité efficace et vécue de manière concrète. De ce point de vue une importance cruciale revient à la mise au point de l'indice de vulnérabilité préconisé par les petits États insulaires en développement.

Le Luxembourg entend participer à cette volonté de solidarité. Ainsi, nous avons à coeur de tenir les engagements que nous avons pris à Kyoto en ce qui concerne l'effet de serre. Au cours du débat général de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, Mme Lydie Polfer, notre Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, vient de souligner la décision de notre gouvernement d'augmenter notre aide publique au développement. Dès l'an 2000 le Luxembourg atteindra l'objectif de 0,7% du produit national brut, et d'ici quelques années ce pourcentage pourra être porté à 1 %.

Certes un pays aux dimensions réduites ne doit pas disperser son effort. Ainsi, il a été décidé que le nombre de pays avec lesquels nous développons des programmes bilatéraux de coopération ne devrait pas dépasser les dix partenaires. Parmi ceux-ci figure un petit État insulaire en développement, la République du Cap-Vert, qui occupe la première place parmi l'ensemble de nos pays cibles. Il n'est sans doute pas utile d'évoquer le détail d'une coopération bilatérale qui est née de la présence au Luxembourg d'un nombre important de citoyens cap-verdiens. Il suffira d'attirer l'attention sur cette rencontre de deux petits pays situés loin l'un de l'autre, sur deux continents différents. Rencontre marquée par des relations humaines chaleureuses et prometteuses.

Il appartiendra à tous les Membres de cette Organisation de rechercher, chacun à sa manière, les voies appropriées pour contribuer à la réalisation de nos objectifs communs, dont nous discutons en ce moment. En vous exposant notre angle d'approche, la délégation du Luxembourg entend illustrer son attachement et son engagement pour la réussite des objectifs définis à Rio et à la Barbade.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohammad Samhan, Chef de la délégation des Émirats arabes unis.

**M. Samhan** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom des Émirats arabes unis, j'ai l'honneur de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session et à sa session extraordinaire.

J'exprime également ma gratitude de l'occasion qui nous est donnée de participer à cette session extraordinaire consacrée à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action de la Barbade sur les petits États insulaires en développement.

Ma délégation souscrit sans réserve à la déclaration que le Guyana a prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi qu'aux autres déclarations plaidant en faveur de la mise en oeuvre fructueuse du Programme d'action adopté à la Barbade en 1994. La tenue de cette assemblée extraordinaire offre une occasion unique à la communauté internationale d'examiner les besoins économiques et en développement, ainsi que les besoins environnementaux des petits États insulaires en développement.

Qui plus est, on peut procéder aussi à une analyse des défis qualitatifs et essentiels que doivent relever ces États au niveau international afin d'être à même de faire face à leurs besoins, dans les domaines du développement, ainsi que dans les domaines social et environnemental. Cela peut être fait dans le cadre des objectifs dont nous avons convenus au titre d'Action 21 et du Programme d'action pour le développement durable.

Le monde fait maintenant face aux besoins des petits États insulaires en développement ainsi qu'à ceux des États côtiers. Se trouvant dans une situation unique, ils doivent être compris dans la liste des États vulnérables compte tenu de l'exiguïté de leur territoire, leur éloignement et la vulnérabilité de leurs ressources naturelles, comme l'eau douce et les sources en énergies.

Ces États doivent constamment se heurter aux catastrophes naturelles et à la pollution de leur environnement ainsi qu'à des changements climatiques nuisibles, à l'élévation du niveau de la mer, à l'érosion des sols, à la croissance des populations, à la pauvreté

des habitants et à nombre de pressions qui s'exercent sur l'utilisation de leurs ressources. Bien que plusieurs États aient tenté d'adopter des mesures en vue d'appliquer le Programme d'action, les efforts et les activités menés au niveau national se sont révélés insuffisants et n'ont abouti qu'à des progrès limités en raison des ressources financières et techniques dont ils disposent et de leur marginalisation accrue due à l'élargissement du fossé économique entre pays en développement et pays développés. Cela est particulièrement vrai du fait de la mondialisation et de la libéralisation du commerce et des marchés financiers. Ce dernier facteur a privé les États de l'aptitude à rivaliser sur un pied d'égalité avec les autres États et à tirer profit du développement économique international.

Une plus grande importance a été donnée à nos priorités nationales en matière de développement de nos vastes îles et de nos régions côtières, de protection de nos réserves naturelles et des moyens de s'attaquer aux conséquences négatives dont souffrent nos régions côtières en raison de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer.

Les pratiques illégales de la République islamique d'Iran dans les trois îles des Émirats arabes unis, les îles de la Grande Tumb et de la Petite Tumb et l'île d'Abou Moussa qu'elle occupe depuis 1971 sont préoccupantes, du fait en particulier qu'elle y conduit des manoeuvres militaires, y stocke des armes interdites et y construit des installations militaires et civiles illégales. Il s'ensuit une pollution marine et terrestre sur ces îles ainsi que dans nos eaux territoriales et dans celles du Golfe. Ses pratiques violant le droit international, la Charte des Nations Unies et les principes de la coexistence pacifique et des relations de bon voisinage, nous demandons à l'Iran de mettre un terme à l'occupation de ces trois îles et de donner suite à l'initiative de paix en cours afin que la paix et la stabilité puissent prévaloir dans la région et dans le monde.

À cet égard, nous tenons à exprimer notre inquiétude au sujet de la pollution de l'environnement qui résulte de l'utilisation illégale de navires commerciaux qui empruntent nos voies de navigation dans le Golfe. La coopération régionale et internationale pour préserver cette zone et ses ressources naturelles s'impose. Cette région est à la fois une source d'énergie et un espace stratégique

unique pour le commerce international et les relations économiques. Les Émirats arabes unis ont tenté de renforcer la coopération avec d'autres États insulaires ayant des intérêts communs et avec lesquels ils entretiennent des relations bilatérales amicales. Ils échangent avec eux des avis, des expériences et des informations et leur accordent une aide financière, technique et humanitaire afin de les mettre en mesure de faire face aux catastrophes naturelles qui les frappent. Des programmes financiers permettent également d'accroître leurs ressources naturelles et humaines et de diversifier leurs sources nationales de revenus et, partant, de leur permettre de s'intégrer dans les relations commerciales internationales et les relations économiques sur un pied d'égalité avec les autres pays.

Les Émirats arabes unis sont convaincus que les petits États insulaires en développement doivent formuler les stratégies nationales qui leur sont nécessaires pour faire face aux problèmes sociaux et de développement auxquels ils se heurtent et mettre en valeur leurs ressources naturelles, humaines, financières et culturelles grâce à une réforme de leurs structures et systèmes économiques nationaux. Il faut, néanmoins, souligner la nécessité pour les pays développés et pays donateurs ainsi que pour les institutions financières régionales et internationales d'augmenter les prêts publics et privés de même que l'aide à ces États. Nous demandons également l'annulation de la dette étrangère et la fourniture d'une aide pour permettre à ces pays d'acquérir des technologies écologiquement rationnelles, des informations et du savoir-faire, grâce à des prêts préférentiels et à des conditions libérales, qu'ils pourraient utiliser pour traiter de leurs problèmes économiques et environnementaux et pour offrir des services sociaux, éducationnel et sanitaires à leurs populations. Ces États pourraient ainsi préparer un environnement de nature à attirer l'investissement étranger et à donner accès à leurs produits aux marchés mondiaux.

Enfin, on veut espérer qu'il sera possible de parvenir à un consensus sur les initiatives qui s'imposent pour mettre en oeuvre le Plan d'action de la Barbade.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sychov, Chef de la délégation du Bélarus.

**M. Sychov** (Bélarus) (*parle en russe*) : L'évolution de l'économie mondiale et des relations économiques internationales a acquis un dynamisme particulier au cours de la dernière décennie du siècle. La libéralisation du commerce international, l'élaboration des structures économiques au microlevel, le développement rapide des marchés financiers internationaux et des communications hors frontières ainsi que des échanges d'information ont tous conduit à la création du phénomène appelé mondialisation. Tout en créant pour les États des occasions et des perspectives sans précédent de faire de nouvelles avancées en termes de croissance économique et de progrès social, ces processus ont également accru la vulnérabilité des États – au premier chef des États les moins développés – et suscité un nombre de problèmes socioéconomiques.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République du Bélarus considère très opportune la convocation de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action du développement durable des petits États insulaires en développement. Ce groupe de pays se heurtent à des problèmes particuliers dus aux catastrophes naturelles.

Les rapports du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action de la Barbade soulignent une série de réalisations qui sont le fait des petits États insulaires en développement. Certains ont bien avancé dans le domaine du développement durable. Dans d'autres, les progrès socioéconomiques ont été freinés par une mauvaise orientation des économies, des institutions nationales sous-développées de gestion macroéconomique et une pénurie de personnel formé. Compte tenu de ces problèmes, il est nécessaire d'accroître l'aide internationale à ces pays. La République du Bélarus appuie les efforts consentis par les gouvernements des petits États insulaires en développement pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade et prendre la voie du développement durable.

Le Bélarus entretient de longue date des liens économiques, scientifiques, techniques et culturels avec nombre de ces pays. Il s'intéresse à renforcer encore ces liens et à élargir la coopération dans l'intérêt des pays et des peuples, ce qui permettra également d'aider l'application du Programme d'action de la Barbade. Le Bélarus, en appliquant fermement et constamment les principes de développement durable a

acquis une certaine expérience dans ce domaine et est désireux de la partager avec les petits États insulaires en développement.

Ma délégation est également heureuse des perspectives qui s'offrent actuellement dans le domaine de la coopération internationale en vue d'appliquer le Programme d'action de la Barbade. Les conférences et les sommets mondiaux convoqués sous l'égide des Nations Unies dans les années 1990, le document de la Barbade de 1994 et l'application du processus aux niveaux national, régional et international ont révélé que le processus d'application a été assez dynamique et que les États donateurs se sont montrés relativement actifs. Tout ceci suscite un certain espoir pour ce qui est de l'application des buts clefs du Programme d'action.

La communauté internationale doit focaliser ses efforts sur le renforcement du potentiel national tant économique que scientifique des petits États insulaires en développement et sur l'aide à leur apporter pour diversifier et réaliser la transformation structurelle de leurs économies. Il importe de créer des conditions extérieures favorables aux fins de régler les problèmes socioéconomiques les plus épineux, y compris la réduction de la pauvreté, de même que pour mettre en oeuvre les programmes nationaux destinés à réduire la menace que font peser les catastrophes naturelles et amortir les conséquences des changements climatiques mondiaux.

Une des tâches les plus importantes est l'intégration des petits États insulaires en développement à l'économie mondiale sur une base équitable, qui prenne en compte les situations géographiques qui leur sont propres et les facteurs socioéconomiques spécifiques qui les touchent. Tous ces aspects de notre coopération devraient figurer dans le document final de cette session extraordinaire. On ose espérer que les institutions spécialisées, les fonds et les programmes du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et le Secrétariat des Nations Unies continueront de focaliser leur attention sur le processus de l'application du Programme d'action de la Barbade.

Les problèmes qui se posent aux petits États insulaires en développement ne devraient pas se perdre au milieu des nombreux autres dont traitent les Nations Unies. Le Gouvernement de la République du Bélarus continuera, pour sa part, de fournir un appui continu

aux petits États insulaires en développement au moment où ils s'emploient à appliquer le Programme d'action.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bernd Niehaus, Chef de la délégation du Costa-Rica.

**M. Niehaus** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation salue chaleureusement la tenue de cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté à la Barbade en 1994.

Le Costa Rica, qui est au nombre des petits pays en développement, entretient des liens fraternels avec les petits États insulaires. Les petits États sont les gardiens d'importantes ressources naturelles. Ils disposent d'une riche diversité biologique – récifs coralliens, variété de colonies d'oiseaux marins, abondance de mangroves et de terres humides, lauriers éclatants et criques où on trouve une flore et une faune uniques au monde. La préservation de ces richesses est une responsabilité qui incombe à tous les petits États Membres.

La responsabilité n'est cependant pas simplement la nôtre. La communauté internationale dans son ensemble doit coopérer aux efforts que nous consentons pour protéger l'environnement. À cet égard, les obligations sont partagées mais différenciées. Voilà pourquoi le Costa Rica préconise la création d'un système international qui récompensera ceux qui protègent l'environnement et sanctionnera ceux qui contaminent ou le détruisent – un système international dans lequel les pays développés partageront leurs ressources avec les pays en développement, afin de leur permettre de s'acquitter pleinement des obligations qui leur incombent de protéger l'environnement au profit de toute l'humanité.

Le développement des petits États insulaires en développement n'est pas seulement possible, mais il est nécessaire. On admet que chaque État a pour principale responsabilité de rechercher la voie de son propre développement. Certains obstacles et conditions structurels, cependant, rendent difficile la réalisation de ce juste objectif. À cet égard, le Costa Rica préconise un ordre commercial et économique plus juste et plus équilibré, de nature à donner à tous les pays accès aux bénéfices du processus de mondialisation et d'offrir

aux petits pays en développement davantage d'options pour ce qui est de parvenir à des accords commerciaux équitables, assurant ainsi à leur production un meilleur accès aux marchés des pays développés.

Aux fins d'appuyer le développement des petits États, il est nécessaire de créer des systèmes commerciaux qui permettront au commerce et à l'investissement d'imprimer un élan à la croissance économique.

Les petits États insulaires en développement, qu'il s'agisse ou non d'îles, sont extrêmement vulnérables. La nature se déchaîne fréquemment sur eux, sous forme de cyclones, de séismes, de phénomènes d'El Niño et de changements climatiques. À titre d'exemple, l'Amérique centrale a été victime cette année de l'ouragan Mitch, qui a causé de lourdes pertes humaines et matérielles. La destruction causée par le cyclone a laissé de profondes traces dans l'économie des pays de l'Amérique centrale et a sapé les conditions de vie des populations.

Les petits États sont également vulnérables aux fluctuations de l'économie mondiale, en raison de l'effet contagieux des crises économiques étrangères, de l'augmentation des prix des produits de base, comme l'huile, ou d'une baisse des prix de nos produits. Les économies de taille restreinte ne provoquent pas de crises économiques mais elles souffrent de leurs effets adverses.

Qui plus est, leur dépendance d'un ou de plusieurs produits rend les petits États plus vulnérables encore et, hélas, ils n'ont pas reçu l'appui nécessaire pour relever ces défis. Il est donc nécessaire de créer des mécanismes financiers internationaux de nature à fournir une réponse rapide, souple et suffisante aux différents types de crises auxquelles font face les petits États. Comme l'a souligné le Président du Costa Rica, M. Miguel Angel Rodríguez, dans la déclaration qu'il a prononcée à la cinquante-quatrième session, le Costa Rica est en faveur de la création d'un fonds de réserve pouvant servir à remédier effectivement aux situations financières d'urgence des États les plus petits et les plus vulnérables.

De même, le Costa Rica appuie fermement la création d'un indice de vulnérabilité qui mesurerait objectivement la fragilité des petits États et leur permettrait de décider des stratégies les meilleures pour relever les crises futures.

Enfin, le Costa Rica a l'honneur de parrainer le projet de résolution dans lequel l'Assemblée décide de reconnaître la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale étant donné les conditions géographiques, écologiques, économiques et sociales qui sont uniques au Bassin des Caraïbes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Chef de la délégation cubaine.

**M. Rodríguez Parrilla** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter au nom du Gouvernement cubain de votre élection à la présidence de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Sous votre direction avisée, les travaux de cette session ne pourront qu'aboutir à une issue fructueuse.

Cinq ans après la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, il est préoccupant de voir que les problèmes économiques et sociaux de même que la dégradation de l'environnement, loin d'avoir été réglés, continuent de s'aggraver. Face à la présente situation complexe qu'offre le monde, les efforts que font les petits États insulaires en développement pour être en mesure de participer aux nouvelles relations internationales sont de plus en plus limités. Le fossé entre riches et pauvres s'élargit entre les pays mais aussi à l'intérieur des pays, et la marginalisation, la pauvreté et le chômage continuent aussi de croître. L'ordre international est injuste et intenable, et la mondialisation néo-libérale qui nous est imposée ne peut conduire qu'à une catastrophe économique avec des conséquences qui se révéleront particulièrement graves pour les petits États insulaires en développement.

Comment peut-on parler de mesures pour préserver ou améliorer l'environnement dans des pays où la pauvreté force les citoyens à lutter pour leur survie quotidienne? Dans le domaine de l'environnement, ce processus conduit à la destruction constante et presque irréversible de la nature, à l'accélération du gaspillage et de l'épuisement des ressources non renouvelables, à la dégradation des sols, de l'air, des ressources en eau souterraine, des rivières

et des mers en raison d'un modèle de consommation absurde et chaotique et totalement intenable.

Les circonstances particulières de leurs vulnérabilités économiques et environnementales ont imposé à nos pays de nouveaux défis liés à leur marginalisation et à leur éloignement ainsi qu'à l'effritement des préférences commerciales et à la perte de marchés pour leurs exportations. La communauté internationale doit adopter d'urgence des mesures qui leur permettront de s'intégrer durablement à une économie mondiale.

Le Gouvernement cubain est conscient que pour sauvegarder la planète, il faut vivre et poursuivre le développement d'une manière qui soit en rapport avec nos ressources économiques et naturelles limitées. C'est pourquoi les engagements qu'il a pris à la Conférence de la Barbade en 1994 sont très importants et constituent les éléments fondamentaux de la définition de ses politiques nationales de développement et la création de sa stratégie nationale en faveur de l'environnement. Bien que Cuba fasse l'objet depuis près de quatre décennies d'un blocus impitoyable et génocidaire au plan économique, commercial et financier de la part du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, aggravé encore par les lois extra-territoriales comme la loi Helms-Burton, elle a adopté à titre prioritaire une politique destinée à réaliser le développement durable.

Cuba fait face à une grave crise économique qui est actuellement en voie d'être surmontée systématiquement et résolument. Cette crise ne l'a pas conduite à abandonner ses objectifs et principes liés à l'environnement ou à renoncer à sa recherche de durabilité. Cuba attache une grande importance aux efforts faits au niveau régional afin d'appuyer le Programme d'action de la Barbade. Les récentes catastrophes naturelles qui ont touché les petits États insulaires en développement dans différentes régions géographiques ont renforcé l'idée qu'un mécanisme régional de coopération doit être conçu et consolidé pour permettre aux pays d'en surmonter les conséquences. L'adoption récente dans les Caraïbes d'un accord régional de coopération dans le domaine des catastrophes naturelles, qui est mené à bien dans le cadre de l'Association des États des Caraïbes, prouve clairement que Cuba est décidée à trouver des solutions sur la base de l'intégration. À cet égard, il faut souligner l'adoption de la déclaration sur le tourisme durable dans les Caraïbes. Cuba appuie sans réserve

l'initiative présentée par le Groupe des 77 et la Chine de reconnaître la mer des Caraïbes en tant que zone spéciale dans le contexte du développement durable et invite tous les États Membres à y contribuer.

Il est évident que faute d'un appui effectif de la communauté internationale, peu de résultats pourront être obtenus dans l'application du Programme d'action de la Barbade. Comme déjà dit, et comme on continuera de le dire, il est nécessaire pour les pays développés de faire face à la dette écologique qu'ils ont contractée envers l'humanité et d'honorer les engagements financiers qu'ils ont pris en ce qui concerne l'aide publique au développement. Il est impérieux que les donateurs fournissent de nouvelles ressources financières additionnelles d'une manière suffisante et prévisible et mènent à bien des transferts de technologies écologiquement rationnelles à des conditions préférentielles.

Cuba renouvelle sa ferme intention de poursuivre tous les efforts possibles afin d'atteindre les objectifs du Programme d'action de la Barbade au niveau national et d'apporter – comme elle le fait déjà – son expérience et son appui direct pour faire en sorte que ce programme devienne une réalité dans la région et pour tous les petits États insulaires en développement. Il faut espérer que cette session extraordinaire confirmera l'importance que revêt la pleine application du Plan d'action de la Barbade et que des décisions seront prises pour la rendre encore plus efficace.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lakshman Kadirgamar, Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka.

**M. Kadirgamar** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Cette session extraordinaire, consacrée au développement des petits États insulaires en développement, porte sur un sujet qui touche de près Sri Lanka. Sri Lanka est une île, non pas grande mais petite. Je me suis souvent demandé, en fait, pourquoi Sri Lanka n'est pas membre du groupe connu sous le nom d'Alliance des petits États insulaires. Les raisons, dit-on, pourraient tenir au fait que la surface de la région et sa population sont légèrement supérieures aux critères fixés en la matière.

Beaucoup de questions qui retiennent actuellement l'attention de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale eu égard aux facteurs qui touchent le développement durable des petits États insulaires en développement sont des questions qui

préoccupent également les planificateurs du développement de Sri Lanka. Ils comprennent une énergie dépendante d'importations coûteuses de pétrole, et la nécessité de trouver d'autres sources d'énergie; la gestion adéquate du tourisme compte tenu des besoins de l'environnement et d'un précieux legs culturel; la fragilité de l'écosystème le long du littoral, y compris les circonstances particulières aux récifs coralliens, le suintement de l'eau de mer des zones côtières de faible élévation dans les sources d'eau douce – cours d'eau, rivières et nappes souterraines – qui servent des fins domestiques et agricoles; une élévation du niveau et de la température de la mer, qui entraîne de graves conséquences pour les communautés côtières; et pluies torrentielles au plus mauvais moment de l'année. La gestion adéquate de la zone économique exclusive et le plateau continental soulèvent évidemment des problèmes de grande ampleur à Sri Lanka, comme ils le font dans beaucoup d'autres petits États insulaires en développement.

En outre, nous sommes informés qu'une troublante réalité touche les petites îles de faible altitude – qui sont nombreuses et comprennent les Maldives dans l'océan Indien : l'élévation de la mer qui submerge des zones et, éventuellement, des îles entières. Sri Lanka offre donc son appui sincère à la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue d'examiner l'application du Programme d'Action pour le développement durable des petits États insulaires en développement depuis son adoption à la Barbade en 1994, plus connu maintenant sous le nom de Plan d'action de la Barbade. Il constitue un appel – vaste et émouvant – lancé par 40 États Membres de l'ONU, premièrement en faveur des circonstances uniques et très difficiles que connaissent les petits États insulaires en développement et, deuxièmement, en faveur de l'aide que chacun de leur collègue État Membre peut éventuellement leur apporter.

Si, malheureusement, il n'est pas en mesure de fournir des fonds en raison d'autres lourds prélèvements sur ses ressources, Sri Lanka tient à assurer l'Assemblée qu'il peut – et souhaite – apporter toute autre coopération et aide pertinentes selon ses possibilités. Les filières de cette aide concertée sont nombreuses, y compris les organisations du système des Nations Unies et, en particulier, le processus de coopération Sud-Sud. Elles comprennent également les organisations sous-régionales, comme, dans la région

de l'océan Indien, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, dont les Maldives sont un membre précieux, et l'Association Rim de l'océan Indien pour la coopération régionale, dont sont membres Bahreïn, les Maldives, Maurice, les Seychelles et Singapour. Il y a également le Commonwealth et son secrétariat, qui englobent un large nombre de petits États insulaires qui étaient à une époque des territoires coloniaux, au même titre que Sri Lanka.

Il faut espérer que ces filières d'aide concertée progresseront et allégeront, tout au moins dans une certaine mesure, les grandes difficultés dont de nombreux petits États insulaires en développement ont parlé avec éloquence à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Duminassa Shadrack Kumalo, Chef de la délégation d'Afrique du Sud.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : C'est toujours un grand plaisir, Monsieur le Président, que de vous voir diriger l'Assemblée générale.

À la Conférence mondiale de la Barbade sur le développement durable des petits États insulaires en développement, la communauté internationale a décidé d'accorder une priorité toute spéciale à la situation et aux besoins des petits États insulaires en développement dans l'application du Programme d'action de la Barbade. Cette session extraordinaire offre à la communauté internationale l'occasion de renouveler et de renforcer son attachement au développement durable des petits États insulaires en développement. L'Afrique du sud est d'avis qu'en renforçant les progrès déjà réalisés, cette session extraordinaire imprimerait un nouvel élan à l'application efficace et fructueuse du Programme d'action à tous les niveaux.

Le Programme d'Action de la Barbade jette une base ferme et exhaustive au développement durable des petits États insulaires en développement. L'Afrique du Sud reconnaît que ces États ont fait des progrès sensibles dans l'application du Programme d'action. Elle admet, cependant, qu'il appartient à la communauté internationale d'aider ces États à réaliser le développement durable, en leur fournissant en particulier des ressources suffisantes, nouvelles et additionnelles aux fins de la mise en oeuvre complète et effective du Plan d'action de la Barbade.

Au dernier Sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu l'année dernière à Durban, Afrique du Sud, les chefs d'État ou de gouvernement ont confirmé qu'il était nécessaire de fournir des ressources financières nouvelles, prévisibles et additionnelles, de transférer des technologies écologiquement rationnelles à des termes concessionnels et préférentiels et de promouvoir des accords commerciaux non discriminatoires. À cet égard, la réunion ministérielle du Mouvement des pays non-alignés, qui a eu lieu ici aux Nations Unies la semaine dernière, a pris note avec inquiétude que l'appui de la communauté internationale aux fins de l'application du Programme d'action a été en butte aux contraintes financières et autres et à des facteurs mondiaux d'ordre économique et environnemental. La réunion des donateurs et les petits États insulaires en développement, tenue en février 1999 aux Nations Unies, a apporté une contribution louable à cet égard. Il est, cependant, nécessaire d'assurer un suivi concret des résultats et de l'issue de cette réunion.

Le développement durable des petites îles se trouve compliqué par leur taille, leurs ressources limitées, leur dispersion géographique, leur éloignement et leur fragilité écologique. Le réchauffement mondial et des phénomènes qui y sont liés, comme l'élévation du niveau de la mer, accroissent la vulnérabilité des petites îles aux cyclones et aux inondations. La fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles et leurs conséquences dévastatrices pour les petits États insulaires en développement soulignent la vulnérabilité de ces derniers. À cet égard, les dispositions organisationnelles adoptées au cours de la Décennie internationale pour la réduction des catastrophes naturelles offrent un cadre viable à la coopération internationale tendant à une réduction des catastrophes naturelles.

La vulnérabilité dans ses diverses manifestations est manifestement l'un des principaux obstacles au développement durable des petits États insulaires en développement. L'Afrique du Sud est convaincue que les Nations Unies doivent faciliter la conclusion en temps opportun d'un indice de vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Conscients de l'importance du Programme d'action de la Barbade pour cerner et résoudre les problèmes ainsi que pour remédier à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, les chefs d'État ou de gouvernement

du Mouvement des pays non alignés, au sommet de Durban, ont renouvelé leur appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue à l'application du Plan d'Action, y compris les initiatives en cours tendant à définir un indice de vulnérabilité pour les petits États insulaires en développement.

Les contraintes qui leur sont spécifiques rendent difficiles aux petits États insulaires en développement de réaliser le développement durable ou de bénéficier de la mondialisation et de la libéralisation du commerce. Le système international doit donc aider ces États à améliorer leur compétitivité, leur accès au marché et la diversification de leurs économies ainsi qu'à développer leur potentiel pour pouvoir participer au commerce multilatéral. Il est vital que la communauté internationale, y compris le système monétaire, financier et commercial, prenne conscience des limitations et de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et qu'elle y remédie afin de faciliter leur intégration à l'économie mondiale.

L'Afrique du Sud salue l'occasion qui lui est donnée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. L'Afrique du Sud attend impatiemment cette session constructive et productive que vous dirigerez, Monsieur le Président. Ces cinq années d'examen présentent une excellente occasion pour la communauté internationale de dresser un bilan des domaines où le succès a été possible et ceux dans lesquels des progrès doivent être faits dans l'avenir. Il faut saisir cette occasion.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Jacques Baudin, Ministre des affaires étrangères du Sénégal.

**M. Baudin** (Sénégal) : Je voudrais tout d'abord appuyer les vues exprimées ici par S. E. M. Bharrat Jagdeo, Président de la République du Guyana, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Mon intervention se veut surtout un message de sympathie et de solidarité à l'égard des États Membres de notre Organisation regroupés au sein de l'Alliance des petits États insulaires en développement. En tant que pays côtier, adossé dans sa partie occidentale aux rives de l'Atlantique, le Sénégal mesure pleinement les obstacles qui entravent la marche des petits États insulaires en développement vers la réalisation d'un développement durable parce que nous subissons

également comme nos amis insulaires, certains phénomènes liés à la dégradation de l'environnement marin et côtier.

Il y a cinq ans, la communauté internationale, inspirée par les principes et engagements de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement durable, adoptait la Déclaration et le Programme d'Action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Elle reconnaissait par là les préoccupations et les besoins spécifiques de ces États ainsi que leur vulnérabilité particulière sous l'effet combiné de plusieurs facteurs : les changements climatiques, la pollution marine, l'érosion côtière, l'isolement, les perturbations de l'écosystème, les catastrophes naturelles, etc. Autant de risques, autant de phénomènes qui, ajoutés à la pression démographique sur un espace réduit, appellent une mobilisation urgente de la communauté internationale pour le bien-être des générations présentes et futures.

Le Programme d'action de la Barbade contient un ensemble cohérent de mesures à court, moyen et long termes que les petits États insulaires en développement, en partenariat avec la communauté internationale, devraient mettre en oeuvre pour inverser les tendances négatives affectant la réalisation des objectifs du développement durable. Les rapports soumis par le Secrétariat à la septième session de la Commission du développement durable font l'état des lieux relativement aux progrès accomplis depuis la Conférence de la Barbade. Ma délégation salue les efforts déployés aux niveaux mondial, régional et international dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. Dans des domaines aussi vitaux que l'approvisionnement en eau potable, l'énergie, les transports et télécommunications pour ne citer que ces secteurs, des progrès significatifs, certes variables d'un pays à l'autre, ont été enregistrés ces dernières années.

Mais il est évident que beaucoup reste à faire pour changer le cours des choses, prévenir les situations maîtrisables, gérer les acquis, et mettre enfin les petits États insulaires en développement à l'abri des lendemains incertains. C'est dire l'importance liée à une mobilisation accrue des moyens. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer, la diversité biologique et la gestion des déchets ont été les trois secteurs ayant reçu le moins de ressources.

Or, il est établi de manière incontestable que ce sont là des domaines où la vulnérabilité des petits États insulaires en développement se fait le plus sentir parce que ces phénomènes touchent à l'intégrité même de ces États et menacent leur existence en tant qu'entités physiques distinctes. Ma délégation fait siennes les conclusions du Secrétaire général appelant à des contributions financières additionnelles au titre de l'aide publique au développement pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade.

Cinq ans après Barbade, les peuples des îles sont encore à l'écoute de nos délibérations non pas comme témoins passifs et résignés d'un scénario qui les renvoie au simple rang de spectateurs, mais en tant que véritables et courageux acteurs qui jouent quotidiennement et inlassablement leur rôle dans une pièce où la fiction n'a pas de place; puisque, de par leur urgence et leur gravité, les questions que nous examinons ici se posent simplement pour ces millions d'hommes et de femmes, en terme de survie, face à la montée des périls. Dans un monde d'interdépendance, la beauté naturelle des îles, leur richesse culturelle et leur diversité biologique constituent un patrimoine indivis dont la sauvegarde nous incombe à tous conformément au principe de la responsabilité commune mais diversifiée.

Relever ce défi est dans l'ordre du possible. Nous en avons les moyens. Alors, faisons ensemble pour qu'au sortir de cette session extraordinaire, le Programme d'action de la Barbade soit résolu et installé dans une perspective orientée vers l'action dans l'intérêt bien compris des peuples au nom desquels il a été adopté.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jaime Gama, Ministre des affaires étrangères du Portugal.

**M. Gama** (Portugal) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à souscrire à la déclaration que la Finlande a faite hier au nom de l'Union européenne.

Cinq années se sont écoulées depuis la Conférence des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade. Le moment est donc venu d'évaluer l'application de la charte constitutionnelle de ce groupe de pays, le Programme d'action de la Barbade, et de réfléchir aux réalisations auxquelles ils sont parvenus au cours des dernières années ainsi qu'aux nouveaux défis auxquels ils devront faire face à l'avenir.

Le Gouvernement portugais fait sien l'objectif commun du développement durable des petits États insulaires en développement et a foi dans les avantages qu'ils peuvent tirer de leurs initiatives et de leur participation à la gestion durable de l'environnement mondial, à savoir ce qui concerne les océans et l'environnement du littoral.

En tant que pays disposant d'un important littoral et englobant deux archipels, Azores – où je suis né – et Madeira, il ne fait aucun doute pour le Portugal que les ressources marines sont d'une importance stratégique évidente pour les petits pays insulaires en développement. De fait, ces pays représentent un précieux moyen de développement pour l'ensemble de la communauté internationale et, en même temps, ils ont à assumer une responsabilité appréciable dans une vaste partie des océans et des mers du monde.

Dans le domaine des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, le Portugal exprime son inquiétude face à la vulnérabilité particulière des petits États insulaires en développement et reconnaît les efforts que font nombre d'entre eux en mettant au point des politiques et des stratégies spécifiques pour traiter des changements climatiques avec l'aide d'organisations régionales et internationales.

Depuis l'adoption du Programme d'action de la Barbade, les facteurs externes accrus, autres que les changements environnementaux, ont touché beaucoup de petits États insulaires en développement. La mondialisation et la libéralisation commerciale ont eu des conséquences indéniables sur eux, en particulier sur les moins développés.

Compte tenu de l'importance que revêt l'aide aux petits États insulaires en développement dans leurs stratégies de développement durable, avec une attention particulière pour les moins développés et les plus vulnérables au plan de l'environnement, le Gouvernement portugais a de longue date mis au point une politique d'assistance et de coopération avec certains d'entre eux, à savoir Sao Tomé-et-Principe et le Cap-Vert.

Le Portugal attend le moment de pouvoir étendre son aide au Timor oriental, car il croit fermement qu'il sera bientôt autorisé à se joindre au groupe des petits États insulaires en développement en tant que nouveau membre de la Communauté internationale des États souverains. Cette aide se fonde sur le développement et la mise en oeuvre de programmes intégrés spécifiques

dont le but est de faire face aux importants besoins des pays bénéficiaires, tels qu'arrêtés par leurs gouvernements : éradication de la pauvreté, développement des ressources humaines et préservation de l'identité culturelle; promotion des conditions sociales et sanitaires; appui au développement économique et social; appui à la consolidation des institutions nationales; développement et application de la coopération financière.

Qui plus est, dans le cas particulier du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe, le Gouvernement portugais aide également à l'application de programmes dans les domaines de la gestion durable intégrée des zones côtières et de la diversité biologique marine. Aux fins d'une approche intégrée, le Portugal applique des programmes bilatéraux dans le cadre d'une plus vaste stratégie de coopération qu'il a mis au point avec d'autres donateurs, comme l'Union européenne, la Banque mondiale, et certaines institutions du système des Nations Unies.

Pour terminer, je tiens à exprimer la satisfaction de ma délégation de l'attention que la session extraordinaire de l'Assemblée générale apporte aux problèmes spécifiques des petits États insulaires en développement. Je saisis également l'occasion pour renouveler la volonté du Portugal de renforcer l'application du Programme d'action de la Barbade, d'appuyer les éléments clefs de l'action future que cernera la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que la nouvelle déclaration politiques relative aux petits États insulaires en développement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Motssoahae Thomas Thabane, Ministre des affaires étrangères du Lesotho.

**M. Thabane** (Lesotho) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir que de prendre la parole devant l'Assemblée au sujet du développement durable des petits États insulaires en développement. Les principales questions auxquelles font face les petits États insulaires en développement comprennent : la vulnérabilité à l'impact et aux conséquences des changements climatiques; la fragilité écologique et la vulnérabilité des économies limitées; la menace de dommages chroniques que font peser les catastrophes naturelles; l'éloignement des principaux partenaires commerciaux, ce qui entraîne des transports

internationaux très coûteux; le coût élevé par unité des infrastructures sociales et physiques en raison d'une demande négligeable et d'une utilisation secondaire; et l'insuffisance des investissements dans la construction d'infrastructures critiques.

Le Lesotho appuie donc les aspirations des petits États insulaires en développement au développement durable et à un meilleur niveau de vie de même qu'à la transmission à la postérité de leur héritage naturel et culturel. Le Lesotho est lui-même un petit pays enclavé en développement dont l'écosystème montagneux est fragile, qui doit faire face à des problèmes singuliers que lui pose l'absence d'accès territorial à la mer – problèmes encore aggravés par l'éloignement et l'isolement par rapport aux marchés mondiaux, qui résultent des coûts de transport prohibitifs allant de pair avec des infrastructures insuffisantes. Le Royaume du Lesotho peut donc se mettre à la place des petits États insulaires en développement pour ce qui est de leur vulnérabilité et leurs caractéristiques singulières, qui rend leurs difficultés si complexes et si graves. Il estime donc que la communauté internationale doit prendre d'autres mesures pour appuyer ces pays dans des domaines tels que le développement de leur potentiel, le transfert de technologies écologiquement rationnelles et une mobilisation des ressources.

Chacun accepte la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, de même que le programme Action 21, en tant qu'esquisse d'un développement mondial durable. Sur cette esquisse, qui affirme les principes du développement durable et à laquelle est attachée la communauté internationale, la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action pour le développement des petits États insulaires en voie de développement ont élaboré les principes et dressé les stratégies du développement qu'exige la protection de l'environnement fragile des petits États insulaires.

Ma délégation salue donc ce processus d'examen et d'évaluation de l'application continue du Programme d'action convenu à la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade du 25 avril au 6 mai 1994.

Le Programme d'action demeure certainement un cadre précieux et vivant pour les efforts faits en faveur du développement durable par les petits États insulaires en développement, et le Lesotho note avec satisfaction

les activités des gouvernements, des commissions et organisations régionales, du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que par le Commonwealth en appui aux activités liées à l'application du Programme d'application.

Des ressources financières suffisantes à tous les niveaux demeurent un aspect crucial si on veut continuer d'appliquer le Programme d'action. À cet égard, la mobilisation de ressources demeure un problème majeur pour les petits États insulaires en développement, et il doit être abordé avec une résolution renouvelée par tous les partenaires si on veut que cette vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée imprime l'élan qu'exige le renforcement de l'application du Programme d'action.

Quant aux problèmes que posent les changements climatiques, il incombe à chacun d'entre nous d'oeuvrer assidûment à l'élimination des émissions de gaz à effet de serre. À cet égard, la cinquième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est un important jalon.

Pour terminer, le Lesotho a joué un rôle sensible dans la promotion de la cause des petits États insulaires en développement, dont la vaste majorité sont des États insulaires. Le Vice-premier Ministre du Lesotho a été membre du groupe d'action, créé par le Commonwealth et dirigé par le Premier Ministre de la Barbade, pour attirer l'attention de l'Union européenne, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce sur la vulnérabilité des petits États insulaires en développement en particulier. À la suite du travail analytique entrepris par le secrétariat du Commonwealth, un indice composite de vulnérabilité a été établi et soumis à l'attention des organes que je viens de mentionner, ainsi qu'au Comité pour l'élaboration de politiques des Nations Unies. Le Lesotho demeure donc en faveur des efforts entrepris pour alléger le sort des petits États insulaires en développement.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Snoussi, Chef de la délégation marocaine.

**M. Snoussi** (Maroc): Monsieur le Président, malgré la limitation de temps qui nous a été si gracieusement imposée, permettez-moi de vous

adresser à nouveau les félicitations et les meilleurs vœux de notre délégation.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a été sans nul doute un des plus grands sommets de tous les temps et a constitué un jalon décisif sur le sentier de la recherche du développement durable en vue de préserver notre planète et les générations futures des conséquences de l'exploitation effrénée des ressources non renouvelables. C'est dans ce contexte que la décision avait été prise de convoquer en 1994 une Conférence mondiale pour traiter des problèmes spécifiques des petits États insulaires en développement, afin de concrétiser les principes contenus dans le programme Action 21 et de les transformer en politiques opérationnelles permettant à ces États de réaliser un développement durable.

La tenue de cette importante session extraordinaire de notre Assemblée constitue assurément la preuve que la communauté internationale est résolue à poursuivre la mise en oeuvre du programme de la Barbade en encourageant des actions concrètes dans les domaines prioritaires que sont le changement climatique, les catastrophes naturelles, les ressources en eau douce, les ressources côtières et marines, et enfin, l'énergie et le tourisme. La communauté internationale continue ainsi de démontrer qu'elle est consciente des problèmes particuliers des petits États insulaires en développement et qu'elle est déterminée à leur apporter un appui résolu qui renforcerait davantage les efforts qu'ils déploient aux niveaux national et régional.

Les États insulaires en développement continuent de faire face à des obstacles inhérents à leur situation géographique, qu'ils ne sauraient surmonter sans une coopération internationale renforcée. Leurs efforts méritoires pour réaliser des avancées remarquables dans le processus de développement durable souffrent énormément des problèmes liés à leur superficie étroite, leur éloignement, leur fragilité et leur vulnérabilité aux changements climatiques, aux coûts élevés de l'énergie, des infrastructures, des transports, des communications et aux catastrophes naturelles, ainsi qu'à l'insuffisance des ressources en eau douce et à la surexploitation des ressources halieutiques. Les petits États insulaires en développement méritent donc l'assistance de la communauté internationale, d'autant plus qu'ils sont les gardiens consciencieux d'une proportion importante des océans et de la diversité

biologique de notre planète et qu'ils sont engagés dans une lutte de survie contre la variabilité du climat et l'élévation du niveau de la mer qu'elle pourrait engendrer.

Pour toutes ces raisons, nous appelons les pays donateurs à mobiliser davantage leurs moyens pour renforcer la coopération qu'ils accordent aux petits États insulaires en développement, en inversant au plus vite le rythme de la baisse continue de l'aide publique accordée et en assurant une meilleure utilisation des fonds investis. Ils devraient, aussi, et en concertation avec les pays bénéficiaires, coordonner les programmes mis en oeuvre afin de garantir la réalisation des objectifs qui leurs sont assignés. Il serait souhaitable de permettre de plus en plus l'accès de ces États aux ressources des institutions multilatérales de financement et notamment du Fonds pour l'environnement mondial. Il serait hautement indiqué, enfin, d'envisager l'octroi d'une aide spéciale visant à aider ces États à s'adapter à la mondialisation et à la libéralisation commerciale, qui ont eu un impact négatif sur eux du fait de l'amenuisement des préférences commerciales.

Dans le domaine de la technologie et du savoir-faire, les petits États insulaires en développement ont besoin d'avoir un accès concessionnel et préférentiel

aux écotechnologies, notamment pour atténuer l'impact des émissions de gaz à effet de serre, exploiter les sources d'énergie renouvelables, économiser l'énergie, lutter contre la pollution de l'eau douce et sa contamination du fait de l'intrusion de l'eau salée.

En ce qui concerne le système des Nations Unies, il pourrait activer sa participation aux travaux sur l'établissement d'un indice de vulnérabilité des petits États insulaires en développement en vue de les conclure, autant que possible, en l'an 2000, ce qui permettra à la communauté internationale de mieux apprécier la nature de la coopération dont ces pays ont besoin.

Le Maroc réitère la solidarité agissante qu'il a toujours témoignée aux petits États insulaires en développement, et les invite à accorder à la coopération Sud-Sud une attention toute particulière, car elle est un instrument nécessaire pour compléter les mécanismes existants, surtout dans un contexte international caractérisé par la raréfaction des ressources financières. Notre pays, pour sa part, est disposé à partager son expérience en matière de gestion des ressources halieutiques et des ressources en eau douce avec les pays insulaires qui le souhaitent.

*La séance est levée à 13 h 5.*